

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations**

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Mesures visant à encourager la création d'entreprises et l'innovation		
<b>Programmes de soutien aux entreprises</b>		
Réduire les chevauchements entre les programmes et les cibler de manière à remédier à des défaillances précises du marché.	Les deux principales entreprises chargées de gérer les programmes d'aide aux entreprises, Industry NZ et Trade NZ ont été fusionnées. Un calendrier a été annoncé pour évaluer les programmes existants au cours des trois prochaines années.	Ces mesures vont dans le sens de la recommandation antérieure. Lors de l'évaluation des différents programmes, le gouvernement devrait identifier les lacunes auxquelles ils visent à remédier et rechercher les raisons de leur faible utilisation.
<b>Ciblage sectoriel</b>		
Éviter d'accorder des subventions ou des préférences fiscales.	Les groupes de travail nommés par le gouvernement dans les trois secteurs identifiés par le GIF (biotechnologie, TIC et industries créatives) ont présenté des recommandations. Dans le cas de la biotechnologie, la stratégie du gouvernement, présentée en mai 2003, envisage d'aider l'éducation et la recherche et de procéder à certaines modifications de la réglementation mais pas de verser des subventions. En revanche, pour l'industrie cinématographique, un programme prévoit l'octroi de subventions équivalant à 12.5 % des coûts totaux.	La subvention fournie à l'industrie cinématographique constitue un malheureux précédent qui pourrait encourager d'autres secteurs à rechercher des rentes. Le gouvernement devrait envisager l'annulation progressive de ce dispositif. Plus généralement, il devrait éviter de fausser le jeu de la concurrence pour privilégier certains secteurs, dans la mesure où cela peut entraîner une mauvaise affectation des ressources.
<b>Cadre de l'innovation</b>		
Simplifier le régime d'imposition de la R-D mais éviter de créer des allègements fiscaux.	Les nouvelles règles fiscales adoptées en 2001 ont précisé la déductibilité fiscale des dépenses de développement et simplifie le régime fiscal en alignant les définitions fiscales sur les définitions comptables.	Les modifications opérées en 2001 ont amélioré la situation, mais le régime actuel est encore trop complexe. Le gouvernement devrait envisager d'étendre la déductibilité immédiate aux dépenses de R-D qui ne se traduisent pas par un actif identifiable et évaluable et de supprimer les « trous noirs » (dépenses de R-D qui ne peuvent être ni déduites ni capitalisées si elles n'aboutissent pas à un actif amortissable).

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Préciser les règles concernant les droits de propriété intellectuelle.	Les droits de propriété intellectuelle résultant d'une recherche financée sur fonds publics continuent d'être attribués à l'entité exécutante (notamment les Instituts de recherche de la Couronne et les universités). En contrepartie, les instituts de recherche s'engagent à gérer sagement au plan interne les droits de propriété intellectuelle en les commercialisant pour qu'ils aient le maximum de retombées positives pour le pays et en rendant compte de la production et de l'utilisation des droits de propriété intellectuelle.	Le régime de la propriété industrielle est bien conçu. Il est sage d'encourager les Instituts de recherche de la Couronne et les universités à gérer eux-mêmes les droits de propriété intellectuelle tout en autorisant des chercheurs individuels à en partager les retombées positives. Il faudrait veiller à ce que la part des chercheurs soit plus ou moins conforme à la pratique internationale, encore que les détails doivent être laissés aux différentes institutions.
Instituts de recherche de la Couronne (CRI) (nouveau sujet)		Il est bon d'encourager les CRI à commercialiser leurs droits de propriété intellectuelle, mais l'attribution des financements publics devrait être compatible avec la nature de bien public de la propriété intellectuelle. Les dividendes des CRI devraient être réattribués pour financer d'autres recherches sur une base contestable au lieu d'être conservés par les différents CRI.
Réduire autant que possible les coûts imposés par la réglementation à la recherche biotechnologique.	Dans sa stratégie concernant la biotechnologie rendue publique en mai 2003, le gouvernement a proposé d'uniformiser les procédures d'approbation dans plusieurs domaines, notamment le développement et l'importation d'OGM à faible risque.	Mettre en œuvre les changements proposés.
<b>Commerce électronique</b>		
Mettre en œuvre la nouvelle loi sur les transactions électroniques.	La loi sur les transactions électroniques a été votée en octobre 2002. En avril 2003, le gouvernement a présenté une série de projets de réglementation pour sa mise en œuvre.	
<b>Coûts de conformité des entreprises</b>		
Mettre rapidement en œuvre les recommandations du Groupe d'étude ministériel de 2001.	Le gouvernement a mis en œuvre ou a entrepris de mettre en œuvre la plupart des recommandations du Groupe d'étude, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne les coûts de conformité liés à la loi sur la gestion des ressources naturelles (RMA) (voir plus loin).	Le gouvernement devrait procéder rapidement à la mise en œuvre des recommandations qu'il a déjà adoptées.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
<b>Loi sur la gestion des ressources naturelles (RMA)</b>		
Imposer et faire respecter des dates butoirs concernant les décisions des conseils locaux, ouvrir la possibilité de faire directement appel au Tribunal de l'environnement et augmenter les ressources de cette instance.	Le gouvernement a doté le Tribunal de l'environnement de 2 millions de dollars néo-zélandais supplémentaires par an pour l'aider à réduire le nombre de dossiers en attente ; il a fourni aux conseils locaux une formation et des étalons de performance améliorés, et il a mis en place un régime de « notification limitée » des consentements lorsque les projets prévus n'ont qu'une incidence mineure. Il n'a pas suivi la recommandation d'autoriser une saisine directe du Tribunal et de fixer des dates butoirs pour les décisions des conseils.	Les résultats obtenus donnent à penser que l'octroi de ressources supplémentaires au Tribunal de l'environnement pourrait avoir d'importantes retombées positives. Il reste cependant aussi essentiel de réduire les délais et d'assurer des décisions de meilleure qualité au niveau local. Ainsi, les recommandations antérieures du Comité EDR concernant la saisine directe du Tribunal et la fixation de dates butoirs pour les décisions des conseils locaux sont maintenues. De plus, un mécanisme devrait être mis en place pour prendre en compte l'intérêt national lorsque l'impact d'un projet a une portée nationale.
<b>Relations internationales</b>		
<b>Politique commerciale</b>		
Relancer l'élimination progressive des droits de douane.	Une reprise des réductions unilatérales des droits de douane à partir de 2005 a été annoncée en septembre 2003. Les droits sur les textiles et les chaussures seront ramenés de 17-19 % à 10 % d'ici 2008 et les autres droits à 5 %. Un nouvel examen doit être effectué en 2006 pour déterminer de nouvelles réductions éventuelles.	La décision marque un pas important dans la bonne direction. Le processus devrait être poursuivi, préalable à l'élimination totale des droits.
<b>Fiscalité de l'IDE</b>		
Peser les avantages susceptibles de résulter d'une baisse du taux d'imposition des IDE au regard des inconvénients dus à l'introduction de distorsions dans la concurrence entre les entreprises étrangères et locales.	Le gouvernement s'est prononcé contre l'adoption d'un taux plus faible d'imposition des sociétés pour les investisseurs étrangers (proposition qui avait été faite par le Groupe d'étude chargé d'examiner la fiscalité en 2001).	Cette décision va dans la ligne des précédentes recommandations du Comité EDR. À l'avenir, si la concurrence internationale renforce les pressions exercées en vue d'une baisse des impôts, il faudrait envisager de réduire pour tous le taux d'imposition des sociétés, c'est-à-dire à la fois pour les investisseurs locaux et pour les investisseurs étrangers.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
<b>Harmonisation de la réglementation</b> (Nouveau sujet)		
	Dans le contexte de l'Accord commercial de rapprochement économique avec l'Australie, des progrès ont été faits en vue d'harmoniser plusieurs éléments du droit des affaires.	Poursuivre l'harmonisation du droit des affaires avec l'Australie, et intensifier la coopération au niveau de l'action. Entreprendre également une harmonisation des réglementations avec les autres partenaires commerciaux.
<b>Réglementation des marchés de produits</b>		
<b>Secteur laitier</b>		
Adopter un système d'attribution des quotas d'exportation fondé sur le jeu du marché lorsque le régime transitoire sera examiné ou même plus tôt.	Aucune mesure prise.	Maintenir la recommandation antérieure.
<b>Électricité</b>		
Investir pour améliorer le réseau de transport appartenant à l'État.	Le gouvernement a défini les principes de base de la réglementation des tarifs de transport et a donné à la Commission de l'électricité la responsabilité d'approuver les investissements concernant le réseau.	Parallèlement à une réglementation adéquate des prix, le gouvernement doit définir les critères qui devraient guider les investissements destinés à améliorer le réseau, en veillant à ce qu'il soit également tenu compte des effets positifs ainsi exercés sur la concurrence.
Réduire le risque de futures crises énergétiques.	Nouvelle recommandation. Le gouvernement a annoncé son intention de conclure des accords pour obtenir une capacité supplémentaire de production d'électricité en années sèches, le financement devant être assuré par une taxe sur la consommation d'électricité. La capacité de réserve serait activée lorsque le prix atteint un seuil préannoncé, une certaine latitude étant cependant autorisée.	Pour mieux évaluer l'ampleur de la capacité supplémentaire éventuellement requise, le gouvernement devrait agir davantage pour faire évoluer la demande, notamment en intensifiant la concurrence au niveau du détail et en examinant les coûts et avantages de l'installation de compteurs. À titre de précaution, un strict seuil de déclenchement des prix (sans qu'il soit possible d'activer la réserve même lorsque les prix sont inférieurs au seuil), serait préférable pour supprimer les incertitudes et encourager les investissements. Priorité devrait être donnée à la mise en place des conditions requises pour qu'un tel système de déclenchement fonctionne de manière fiable.
Suivre les progrès accomplis	Le gouvernement a proposé de créer un marché des	Les mesures proposées devraient aider le marché à

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Suivre les progrès accomplis vers une plus grande transparence du marché des transactions de couverture.	Le gouvernement a proposé de créer un marché des droits de transmission financière et a chargé la Commission de l'électricité de demander aux producteurs d'indiquer les prix des contrats de couverture.	Les mesures proposées devraient aider le marché à mieux fonctionner et devraient encourager la concurrence. Le gouvernement devrait les mettre en œuvre et en suivre les effets.
<b>Télécommunications</b>		
Voir si les réglementations concernant l'accès entravent la concurrence et les investissements d'infrastructure et examiner le dégroupage de la boucle locale.	Dans son projet de rapport présenté en septembre 2003, la Commission du commerce a recommandé le dégroupage de la boucle locale de Telecom NZ et un réseau fixe de données publiques. Elle présentera ses recommandations finales en décembre.	L'expérience d'autres pays montre que le dégroupage de la boucle locale peut stimuler la concurrence et se traduire par des avantages potentiels pour les consommateurs. Il peut également contribuer au développement du haut débit, domaine dans lequel la Nouvelle-Zélande est en retard sur les autres pays de l'OCDE.
Marché du travail et programmes sociaux		
<b>Chômage et prestations connexes</b>		
Privilégier les prestations liées à l'exercice d'un emploi.	Nouvelle recommandation.	Le gouvernement prévoit d'améliorer le système de garantie de ressources si un financement est disponible. Une prestation liée à l'exercice d'un emploi, éventuellement ciblée sur certains groupes tels que les parents isolés et les chômeurs de longue durée renforcerait les incitations au travail et assurerait une garantie de ressources aux personnes à faible revenu.
Atténuer la passivité du système de prestations en renforçant les mesures d'activation.	Nouvelle recommandation. Le gouvernement renforce la gestion par cas en augmentant le nombre d'administrateurs spécialisés et en centrant les efforts sur les groupes qui ont le plus de chance de réagir positivement.	Les contacts avec le service public de l'emploi sont trop peu fréquents pour certains demandeurs d'emploi, mais une réduction du nombre de dossiers à traiter pourrait être bénéfique.
Élargir et appliquer les critères d'aptitude au travail.	Les critères d'aptitude au travail sont désormais imposés aux chômeurs âgés de 55 à 60 ans. Le gouvernement a précisé que les chômeurs doivent être disponibles et rechercher un emploi et a simplifié la procédure de sanctions.	Ce sont là des mesures positives, mais leur efficacité dépendra de la façon dont elles seront mises en œuvre. Il faudrait soumettre à nouveau à un critère formel d'aptitude au travail les groupes tels que les parents isolés dont les enfants dépassent une certaine limite d'âge.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Éviter de relever le salaire minimum.	Le salaire minimum des adultes a été relevé de 6.25 % en mars 2003. Il se situe actuellement légèrement au-dessus de ceux des autres pays de l'OCDE.	Cette décision risque de réduire les perspectives d'emploi des groupes vulnérables tels que les immigrants et les jeunes. La réforme du système de prestations liées à l'exercice d'un emploi offre la possibilité de réduire ou geler le salaire minimum sans diminuer les revenus des personnes ayant une activité.
<b>Évaluation</b> Évaluer les PAMT	Peu de progrès. Le gouvernement a déclaré vouloir accélérer l'évaluation des politiques futures du marché du travail.	Il existe un cadre pour guider les évaluations, mais rares sont les évaluations qui ont été effectivement réalisées.
Évaluer le dispositif de congé parental payé.	Aucune évaluation n'a été publiée.	Maintien de la recommandation. Voir si les objectifs sociaux pourraient être atteints par d'autres moyens (moins onéreux).
Évaluer le coût et l'impact du programme de loyer lié aux revenus.	Aucune évaluation n'a été publiée.	Ce dispositif augmente les taux marginaux effectifs d'imposition et risque de réduire la mobilité des travailleurs.
<b>Relations professionnelles</b> Faire preuve de prudence concernant la centralisation des négociations.	Le gouvernement examine l' <i>employment Relations Act</i> 2000 parce qu'il n'a pas réussi à favoriser les négociations collectives et les négociations entre plusieurs employeurs.	Veiller à ce que les contrats signés par plusieurs employeurs soient assez flexibles pour tenir compte des conditions particulières de chaque entreprise. Si l'on veut promouvoir les négociations collectives, il faut le faire de manière à ne pas alourdir les coûts de main-d'œuvre ou d'emploi.
Éviter de réduire la flexibilité du marché du travail ou d'alourdir les coûts d'emploi.	Nouvelle recommandation.	La flexibilité de l'emploi est essentielle à la croissance de la productivité. Un certain nombre de propositions actuelles, telles que la continuité de l'emploi lorsqu'une entreprise est vendue ou sous-traitée, risquent d'atténuer cette flexibilité. D'autres propositions, telles qu'une réforme des congés, alourdiraient les coûts d'emploi.
Simplifier les dispositions concernant les plaintes individuelles et instituer une période minimum d'essai pour les nouveaux salariés.	Nouvelle recommandation.	Les règles de procédure concernant les plaintes individuelles sont de plus en plus contestées. Une période d'essai pour les nouveaux salariés aiderait les groupes marginaux, notamment les immigrants, à pénétrer sur le marché du travail.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
<b>Éducation</b>		
<b>Améliorer les performances des écoles</b>		
Procéder à une évaluation des établissements dans l'ensemble du pays et publier des indicateurs.	Aucune mesure prise.	Les recommandations antérieures sont maintenues.
Accroître l'offre d'enseignants en introduisant dans la recommandation une composante fondée sur le mérite et/ou en différenciant les rémunérations en fonction des pénuries dans certaines matières.	Aucune mesure prise.	Les recommandations antérieures sont maintenues.
Veiller à l'utilisation efficiente des ressources disponibles pour les cours de remise à niveau en lecture.	Aucune mesure prise.	Les recommandations antérieures sont maintenues.
<b>Enseignement tertiaire</b>		
Encourager la concurrence et traiter également les établissements privés et publics.	L'inégalité de traitement des prestataires publics et privés, qui devait être provisoire, existe toujours.	Les entreprises privées de formation ont permis une plus grande diversité et un développement de l'innovation dans l'enseignement tertiaire et ont été particulièrement utiles pour les titulaires de prestations et pour les personnes peu qualifiées. Les recommandations antérieures sont maintenues.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Orienter les inscriptions dans le tertiaire de manière à ne pas limiter l'accès et à traiter également les prestataires publics et privés.	La stratégie pour l'enseignement tertiaire 2002-07 demande que l'on prévoit les qualifications requises et que l'on mette l'accent sur le développement de qualifications très spécialisées à l'intention des secteurs hautement prioritaires (notamment les TIC, la biotechnologie et les disciplines créatives). Jusqu'à présent, les crédits destinés à développer la capacité des établissements tertiaires ne sont pas limités à des domaines particuliers et doivent être affectés sur une base contestable. Un programme visant à améliorer l'information des étudiants est actuellement mis en place pour orienter les inscriptions.	Les initiatives prises jusqu'à présent sont conformes aux recommandations passées du comité EDR. Il est judicieux d'encourager les établissements tertiaires à mettre au point des programmes plus pertinents grâce à des contacts plus étroits avec les employeurs et de donner aux étudiants des informations à jour. Le gouvernement devrait continuer de s'abstenir d'orienter de manière sélective les ressources vers des secteurs particuliers.
Évaluer l'impact sur les inscriptions dans le tertiaire de la décision antérieure de renforcer la générosité du programme de prêt aux étudiants.	Aucune évaluation de ce type n'a été faite. Le gouvernement a réduit les coûts pour les étudiants en poursuivant sa politique de prêt exempt d'intérêt pendant la durée des études et, plus récemment, en gelant les droits de scolarité et en plafonnant les droits d'inscription.	Réformes mal ciblées et peut-être inefficaces du point de vue des coûts. On ne connaît guère leur impact socioéconomique, mais le plafonnement des droits de scolarité risque de limiter l'offre dans les universités, auquel cas des mécanismes de rationnement fondé sur le mérite pourraient se généraliser. Une telle évolution risque de nuire aux étudiants issus de milieux défavorisés.
<b>Politique fiscale</b>		
Introduire une taxe exhaustive sur les plus-values.	Aucune mesure prise.	Maintenir la recommandation antérieure.
Imposer la valeur locative imputée des logements occupés par leurs propriétaires et prévoir la déductibilité des intérêts hypothécaires.	Aucune mesure prise.	Maintenir la recommandation antérieure.
Aligner le taux supérieur de l'impôt sur les personnes physiques sur le taux de l'impôt sur les sociétés.	Aucune mesure prise.	Maintenir la recommandation antérieure.



Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Mobilité de l'assiette d'imposition.	Le gouvernement a rejeté la proposition du Groupe de travail chargé de l'examen de la fiscalité de plafonner à 1 million de dollars néo-zélandais l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques (afin d'attirer des personnes disposant de moyens importants) et envisage à la place une exemption temporaire d'impôt pour les revenus d'origine étrangère des nouveaux migrants.	Étant donné le système néo-zélandais, qui impose les résidents sur leur revenu mondial, l'exonération temporaire des revenus étrangers est un meilleur moyen de lever les contre-incitations à l'immigration.
Incitations à l'épargne privée en vue de la retraite.	Le gouvernement s'est prononcé contre les nouvelles incitations à l'épargne, comme l'avait recommandé le Groupe de travail chargé de l'examen de la fiscalité en 2001. Il envisage à la place d'imposer progressivement les cotisations patronales au régime de retraite, ce qui pourrait favoriser les salariés à faible revenu.	La décision de ne pas créer de nouvelles incitations à l'épargne en vue de la retraite va dans le sens des recommandations antérieures du Comité EDR. L'imposition progressive des cotisations serait pertinente si l'objectif est d'encourager la participation des travailleurs à faible revenu à des plans d'épargne retraite financés par les employeurs.
<b>Gestion publique</b>		
Procéder à une évaluation régulière et exhaustive des dépenses de base.	Aucune mesure prise.	L'évaluation des résultats reste limitée. Il conviendrait de prendre une initiative d'optimisation de l'utilisation des ressources sur la base des questions figurant à l'annexe A de la précédente <i>Étude</i> .
Réduire la fragmentation des crédits budgétaires et améliorer la gestion stratégique.	Le gouvernement examine actuellement la taille des crédits budgétaires, a proposé des réformes au <i>Public Finance Act</i> pour faciliter une réaffectation des crédits en fonction des résultats et améliore les accords de gouvernance des Crown Entities.	Ces modifications, fondées sur l'examen de l'administration centrale (Review of the Centre) réalisé par le gouvernement devraient aider à la réaffectation des ressources et devraient améliorer la gestion publique.
Utiliser plus largement les mécanismes de marché.	Aucune mesure prise. Des mécanismes tels que la sous-traitance et les redevances d'utilisation ne sont toujours pas encouragés. La perception d'une redevance sur les routes existantes encombrées a été formellement exclue, mais l'on a envisagé la possibilité de construire de nouvelles routes à péage.	Maintenir la recommandation antérieure.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Renforcer le contrôle des dépenses par l'approche descendante (en maintenant le cadre de maîtrise des dépenses, en améliorant le système de budgétisation, etc.).	Le cadre de maîtrise des dépenses (en fait un plafond préannoncé sur les nouvelles initiatives) a été supprimé.	Cette décision réduit le contrôle des dépenses par l'approche descendante. Le gouvernement devra trouver d'autres moyens tout aussi efficaces de contenir les pressions exercées sur les dépenses.
Renforcer la gestion budgétaire au niveau des collectivités locales.	Aucune mesure prise par l'administration centrale. Le Conseil régional d'Auckland a introduit des impôts différenciés, ce qui réduit les péréquations entre les ménages et les entreprises.	Les précédentes recommandations prévoyaient d'adopter un cadre budgétaire fondé sur l'approche descendante, d'envisager une consolidation des règles budgétaires, d'inscrire dans la loi des principes devant régir les activités des collectivités locales et d'encourager des mécanismes de financement économiquement efficaces tels que des redevances d'utilisation. Ces recommandations sont maintenues.
<b>Entreprises appartenant à l'État</b>		
Reprendre le processus de privatisation.	Aucune mesure prise.	Le processus de privatisation devrait être repris. Les rares ressources en capital devraient être acheminées vers les domaines où elles sont le plus urgemment requises (par exemple les infrastructures).
Tranz Rail ( <i>nouveau sujet</i> )	En juin 2003, le gouvernement est intervenu pour éviter la faillite de Tranz Rail, en acceptant de reprendre le contrôle du réseau ferré et d'investir 200 millions de dollars néo-zélandais dans sa remise en état. Tranz Rail, qui en octobre a été reprise par une compagnie australienne, Toll Holdings, aura accès au réseau ferré selon le principe de la couverture des coûts.	Le gouvernement devrait procéder à un examen d'ensemble de la viabilité économique du système ferroviaire, en examinant le coût social global du rail par rapport aux transports routiers. Il devrait également réexaminer le bien fondé économique d'une éventuelle subvention ou péréquation sur certaines lignes ferroviaires.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
Reprivatiser Air New Zealand aussitôt que les conditions du marché le permettront.	En 2002, le gouvernement a pris une participation de 82 % dans le capital de Air New Zealand moyennant 885 millions de dollars néo-zélandais. En novembre 2002, Air New Zealand et la Compagnie australienne Qantas ont annoncé un accord aux termes duquel la première gèrerait les vols des deux compagnies sur les lignes transmanésiennes et les lignes néo-zélandaises intérieures, la seconde prenant une participation de 22,5 % dans Air New Zealand. Néanmoins, les autorités de la concurrence aussi bien d'Australie que de Nouvelle-Zélande se sont prononcées contre l'opération envisagée.	L'accord Air New Zealand-Qantas qui a le soutien du gouvernement pourrait aller dans le sens de ses intérêts en tant qu'actionnaire mais pas nécessairement dans celui des intérêts des consommateurs néo-zélandais. Ceci confirme que la présence du secteur public dans le capital est une source de conflits d'intérêt potentiels. La reprivatisation de la compagnie aussitôt que les conditions du marché le permettront (comme la recommandation en avait déjà été faite) est le meilleur moyen d'éviter de tels conflits.
Développement durable		
<b>Changement climatique</b>		
Faire appel aux instruments du marché pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Le gouvernement prévoit d'adopter une taxe sur le carbone dont le niveau sera lié au prix international des permis d'émission. Des exemptions seront accordées au secteur agricole (qui paiera une redevance beaucoup plus faible pour la recherche) et aux émetteurs industriels exposés à la concurrence internationale, qui doivent de toute façon satisfaire à des normes sectorielles concernant la réduction des émissions. Les crédits liés aux puits forestiers seront conservés par le gouvernement.	La taxe sur le carbone serait économiquement optimale si l'agriculture et certains émetteurs industriels n'en étaient pas exonérés. Les accords d'exemption dont bénéficient les émetteurs industriels préservent intégralement les incitations marginales à réduire les émissions mais pourraient se révéler trop laxistes si les entreprises peuvent exploiter des formules plus rentables. Les crédits liés aux puits forestiers (à l'exception de ceux qui se situent sur des exploitations agricoles) devraient être attribués à leurs propriétaires pour que les incitations restent adéquates.
<b>Pollution de l'eau</b>		
<i>(nouveau sujet)</i>	Responsabilité de veiller à la qualité de l'eau et de la faire respecter incombe aux collectivités locales, qui utilisent des autorisations de rejet. Néanmoins, seul un récent accord volontaire contrôle les rejets dus aux activités agricoles.	En autorisant la négociation des autorisation de rejet au sein des captages, on obtiendrait des résultats plus efficaces. Les autorités devraient surveiller attentivement l'efficacité des accords volontaires et être prêtes à prendre en cas de besoin des mesures contraignantes.

Tableau A1. **Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations** (suite)

Sujet ou recommandation antérieure	Mesures prises depuis l'Étude de 2002	Évaluations/recommandations actuelles du Comité EDR
<b>Aide au développement et commerce</b> (nouveau sujet)	La reprise du processus de réduction des droits de douane pour 2006 a été annoncée (voir ci-dessus).	La Nouvelle-Zélande est déjà le pays de l'OCDE qui ouvre le plus largement son marché intérieur aux produits agricoles. Les exportateurs des pays en développement ont droit à des taux préférentiels pour les autres droits de douane, mais dans nombre de cas ne peuvent en bénéficier du fait des obstacles administratifs concernant les règles d'origine. Les réductions tarifaires programmées seront utiles mais il faudrait que les droits soient ramenés à zéro. Le suivi et l'évaluation prévus de l'aide étrangère devraient être mis en œuvre aussi rapidement que possible et l'aide devrait être ciblée sur un groupe spécifique de pays.

Source : OCDE.

Tableau A2. **Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail**  
Pourcentage du PIB

Catégories et sous-catégories de programmes	Moyenne de l'OCDE <sup>1</sup>	Nouvelle-Zélande 2001-02	Australie 2001-02	Autriche 2002	Belgique 2001	Canada 2001-02	République tchèque 2002	Danemark 2000	Finlande 2002	France 2001	Allemagne 2002
<b>1. Services publics de l'emploi et administration</b>	<b>0.16</b>	<b>0.13</b>	<b>0.20</b>	<b>0.14</b>	<b>0.20</b>	<b>0.20</b>	<b>0.07</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.18</b>	<b>0.23</b>
<b>2. Formation sur le marché du travail</b>	<b>0.18</b>	<b>0.12</b>	<b>0.02</b>	<b>0.21</b>	<b>0.26</b>	<b>0.15</b>	<b>0.02</b>	<b>0.86</b>	<b>0.30</b>	<b>0.24</b>	<b>0.32</b>
<i>a) Formation pour les chômeurs adultes et les personnes menacées de chômage</i>	0.15	0.12	0.02	0.19	0.16	0.15	0.02	0.67	0.27	0.21	0.32
<i>b) Formation pour les adultes employés</i>	0.06	–	–	0.02	0.10	–	–	0.18	0.03	0.03	–
<b>3. Mesures visant les jeunes</b>	<b>0.10</b>	<b>0.16</b>	<b>0.07</b>	<b>0.02</b>	–	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.10</b>	<b>0.17</b>	<b>0.43</b>	<b>0.10</b>
<i>a) Mesures pour les jeunes au chômage et défavorisés</i>	0.05	0.08	–	0.01	–	0.01	0.02	0.10	0.07	0.25	0.09
<i>b) Aide à l'apprentissage et à des formes connexes de formation générale des jeunes</i>	0.09	0.08	0.07	0.01	–	0.01	–	–	0.11	0.18	0.02
<b>4. Emploi subventionné</b>	<b>0.21</b>	<b>0.08</b>	<b>0.10</b>	<b>0.10</b>	<b>0.69</b>	<b>0.03</b>	<b>0.06</b>	<b>0.17</b>	<b>0.33</b>	<b>0.35</b>	<b>0.22</b>
<i>a) Subventions à l'emploi régulier dans le secteur privé</i>	0.09	0.04	0.01	0.04	0.28	–	0.02	0.02	0.16	0.16	0.03
<i>b) Aide aux chômeurs qui créent des entreprises</i>	0.03	0.03	0.02	0.02	–	0.01	–	–	0.03	–	0.05
<i>c) Création directe d'emplois (publics ou à but non lucratif)</i>	0.13	0.01	0.08	0.04	0.41	0.02	0.03	0.15	0.14	0.18	0.15
<b>5. Mesures pour les handicapés</b>	<b>0.15</b>	<b>0.05</b>	<b>0.05</b>	<b>0.06</b>	<b>0.12</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>0.34</b>	<b>0.08</b>	<b>0.09</b>	<b>0.32</b>
<i>a) Réadaptation professionnelle</i>	0.09	0.01	0.01	0.05	0.01	0.02	–	0.34	0.05	0.03	0.15
<i>b) Travail pour les handicapés</i>	0.12	0.04	0.04	0.02	0.11	–	0.01	–	0.04	0.07	0.17
<b>6. Indemnisation du chômage</b>	<b>0.94</b>	<b>1.16</b>	<b>0.98</b>	<b>1.12</b>	<b>1.78</b>	<b>0.81</b>	<b>0.27</b>	<b>1.37</b>	<b>1.53</b>	<b>1.40</b>	<b>2.10</b>
<b>7. Retraite anticipée pour raisons liées au marché du travail</b>	<b>0.31</b>	–	–	<b>0.13</b>	<b>0.46</b>	–	–	<b>1.67</b>	<b>0.53</b>	<b>0.24</b>	<b>0.03</b>
<b>Total</b>	<b>1.84</b>	<b>1.70</b>	<b>1.42</b>	<b>1.79</b>	<b>3.52</b>	<b>1.24</b>	<b>0.44</b>	<b>4.62</b>	<b>3.07</b>	<b>2.94</b>	<b>3.33</b>
Mesures actives (1-5 ; pour les entrées, 2-5)	0.76	0.54	0.45	0.53	1.28	0.43	0.17	1.58	1.01	1.30	1.20
Mesures passives (6 et 7)	1.08	1.16	0.98	1.25	2.24	0.81	0.27	3.04	2.06	1.64	2.13
Actives en % du total	42.9	31.8	31.7	29.6	36.4	34.7	38.6	34.2	32.9	44.2	36.2

Tableau A2. **Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail** (suite)

Pourcentage du PIB

Catégories et sous-catégories de programmes	Irlande 2001	Italie 2001	Japon 2001-02	Corée 2002	Pays-Bas 2001	Norvège 2002	Portugal 2000	République slovaque 2002	Suède 2002	Suisse 2002	Royaume- Uni 2001-02
<b>1. Services publics de l'emploi et administration</b>	<b>0.24</b>	<b>..</b>	<b>0.17</b>	<b>0.05</b>	<b>0.26</b>	<b>0.13</b>	<b>0.11</b>	<b>0.16</b>	<b>0.38</b>	<b>0.12</b>	<b>0.16</b>
<b>2. Formation sur le marché du travail</b>	<b>0.15</b>	<b>0.04</b>	<b>0.03</b>	<b>0.08</b>	<b>0.47</b>	<b>0.05</b>	<b>0.15</b>	<b>0.04</b>	<b>0.29</b>	<b>0.13</b>	<b>0.03</b>
<i>a) Formation pour les chômeurs adultes et les personnes menacées de chômage</i>	0.15	..	0.03	0.04	0.39 <sup>3</sup>	0.05	0.07	0.04	0.28	0.13	0.02
<i>b) Formation pour les adultes employés</i>	0.01	..	–	0.04	0.08	–	0.09	–	0.01	..	0.01
<b>3. Mesures visant les jeunes</b>	<b>0.18</b>	<b>0.21</b>	<b>–</b>	<b>0.02</b>	<b>0.04</b>	<b>0.01</b>	<b>0.22</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>0.13</b>
<i>a) Mesures pour les jeunes au chômage et défavorisés</i>	0.08	0.01	–	0.01	–	0.01	0.10	0.01	0.02	0.01	0.04
<i>b) Aide à l'apprentissage et à des formes connexes de formation générale des jeunes</i>	0.10	0.20	–	–	0.04	–	0.12	–	–	–	0.09
<b>4. Emploi subventionné</b>	<b>0.53</b>	<b>0.38</b>	<b>0.07</b>	<b>0.11</b>	<b>0.38</b>	<b>0.01</b>	<b>0.09</b>	<b>0.21</b>	<b>0.21</b>	<b>0.14</b>	<b>0.03</b>
<i>a) Subventions à l'emploi régulier dans le secteur privé</i>	0.17	0.27	–	0.01	0.05	0.01	0.01	0.06	0.17	0.04	0.02
<i>b) Aide aux chômeurs qui créent des entreprises</i>	..	0.07	–	0.01	–	–	0.03	0.06	0.04	0.01	–
<i>c) Création directe d'emplois (publics ou à but non lucratif)</i>	0.36	0.05	–	0.09	0.34	–	0.05	0.10	–	0.09	0.01
<b>5. Mesures pour les handicapés</b>	<b>0.03</b>	<b>..</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.58</b>	<b>0.66</b>	<b>0.04</b>	<b>0.04</b>	<b>0.50</b>	<b>0.15</b>	<b>0.02</b>
<i>a) Réadaptation professionnelle</i>	0.03	..	–	0.02	–	0.50	–	–	0.03	0.15	0.01
<i>b) Travail pour les handicapés</i>	0.01	..	–	–	0.58	0.17	–	0.04	0.47	–	0.02
<b>6. Indemnisation du chômage</b>	<b>0.63</b>	<b>0.53</b>	<b>0.46</b>	<b>0.14</b>	<b>1.88</b>	<b>0.53</b>	<b>0.69</b>	<b>0.49</b>	<b>0.92</b>	<b>0.79</b>	<b>0.42</b>
<b>7. Retraite anticipée pour raisons liées au marché du travail</b>	<b>0.07</b>	<b>0.08</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0.21</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>1.84</b>	<b>1.25<sup>3</sup></b>	<b>0.74</b>	<b>0.42</b>	<b>3.62</b>	<b>1.39</b>	<b>1.51</b>	<b>0.96</b>	<b>2.34</b>	<b>1.33</b>	<b>0.80</b>
Mesures actives (1-5 ; pour les entrées, 2-5)	1.14	0.64 <sup>3</sup>	0.28	0.28	1.74	0.86	0.61	0.47	1.41	0.54	0.38
Mesures passives (6 et 7)	0.70	0.61	0.46	0.14	1.88	0.53	0.90	0.49	0.93	0.79	0.42
Actives en % du total	62.0	51.4	37.8	66.7	48.1	61.9	40.4	49.0	60.3	40.6	47.5

.. Données non disponibles ; – Nul ou moins de la moitié du dernier chiffre utilisé.

1. Moyenne non pondérée des pays pour lesquels on dispose de données. En conséquence, le total n'est pas nécessairement égal à la somme des composantes.

2. Seules les catégories actives 2-4 sont prises en compte.

3. Comprend une estimation des indemnités de chômage versées aux participants à des activités de formation.

Source : Base de données de l'OCDE sur les programmes du marché du travail.

Tableau A3. Exemples de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi<sup>1</sup>

	Intitulé	Type de bénéficiaire	Prestation maximum (% du salaire médian à temps complet) <sup>2</sup>	Nombre minimum d'heures travaillées	Profil de la prestation	Unité de référence
Australie	Allocation de retour à l'emploi  <i>Employment Entry Payment</i>	Parents isolés et bénéficiaires de garantie de revenu depuis 12 mois ou plus	104 AUD par an (0.3 %)	–	Somme forfaitaire versée au moment où l'intéressé prend un emploi (admissibilité tous les 12 mois seulement)	Individu et ménages
Belgique	Crédit d'impôt remboursable (en cours d'introduction)	Salariés ou travailleurs indépendants dont le revenu professionnel se situe entre 10 et 45 % du salaire moyen	EUR 440/an en 2004 (1.3 %)	Néant	Somme forfaitaire	Individu
Canada <sup>3</sup>	Prestations liées à l'exercice d'une activité définies au niveau des provinces : exemple de l'Ontario ( <i>Start Up Benefit</i> )	Titulaires de l'aide sociale	253 CAD/an (0.8 %)	Néant	Somme forfaitaire versée aux bénéficiaires d'une aide sociale qui prennent un emploi, changent d'emploi ou entament une formation (admissibilité tous les 12 mois seulement)	Individu
États-Unis <sup>8</sup>	Crédit d'impôt sur les revenus du travail <i>Earned Income Tax Credit</i>	Familles avec enfants percevant des revenus du travail et individus à bas salaire	Néant		Phase d'entrée : augmentation progressive avec le revenu  Phase de sortie : baisse progressive avec le revenu	Familles avec enfants/ Individu
France <sup>4</sup>	<i>Prime pour l'emploi</i>	Individu percevant un revenu d'activité compris entre 15 % et 70 % du salaire moyen (ou 106 % pour une personne mariée et dont le conjoint est sans emploi)	EUR 720/an en 2004 (3.3 %)	Néant	Phase d'entrée : augmentation progressive avec le revenu  Phase de sortie : baisse progressive avec le revenu  Supplément pour personnes à charge	Individu

Tableau A3. Exemples de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi<sup>1</sup> (suite)

	Intitulé	Type de bénéficiaire	Prestation maximum (% du salaire médian à temps complet) <sup>2</sup>	Nombre minimum d'heures travaillées	Profil de la prestation	Unité de référence
Irlande <sup>5</sup>	Supplément familial au revenu ( <i>Family Income Supplement</i> )	Familles avec enfants percevant de faibles revenus du travail (seuil variant entre 74 % et 111 % du salaire moyen selon le nombre d'enfants)		19 heures	Somme correspondant à 60 % de la différence entre le revenu effectif et le revenu associé au seuil d'éligibilité	Familles avec enfants
	Allocation de retour à l'emploi ( <i>Back-to-Work Allowance</i> )	Individus ayant connu une période de chômage d'au moins 12 mois et bénéficiaires d'aide sociale	75 % de l'allocation antérieure	20 heures	Allocation dégressive d'une durée de trois ans (passe à 50 % puis à 25 % de l'allocation antérieure, les 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années)	Individu
Nouvelle-Zélande	Crédit d'impôt à destination des familles ( <i>Family Tax Credit</i> )	Familles avec enfants percevant de faibles revenus professionnels (moins de 47 % du salaire moyen)		Couple : 30 heures Parent isolé : 20 heures	Assure un revenu minimum de 18 368 NZD par an, soit 286 NZD après impôts par semaine	Familles avec enfants
Pays-Bas <sup>6</sup>	Crédit d'impôt lié à l'exercice d'un emploi	Salariés ou travailleurs indépendants	EUR 920/an (3.4 %)	Néant	Phase d'entrée : augmentation progressive avec le revenu	Individu
Royaume-Uni <sup>7</sup>	Crédit d'impôt à destination des familles en emploi ( <i>Working Family Tax Credit</i> )	Famille avec enfants percevant de faibles revenus professionnels		16 heures (complément avec le revenu pour 30 heures ou à charge supplémentaire plus)	Phase de sortie : baisse progressive horaire) Majoration pour enfant supplémentaire	Familles avec enfants/ individu

1. Les prestations présentées dans ce tableau sont de deux formes : crédits d'impôt appliqués au revenu d'activité ou compléments en espèces en compensation des prestations auxquelles renonce le bénéficiaire en acceptant de retravailler. D'autres pays (comme l'Espagne, la Finlande, le Japon, etc.) accordent au salarié une déduction fiscale qui revient à exonérer une partie du revenu d'activité (ces déductions sont en général plus élevées pour les bas revenus). Ces exonérations ne sont pas recensées ici (pour plus de détails voir OCDE, 2002b).



Tableau A3. Exemples de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi<sup>1</sup> (suite)

Intitulé	Type de bénéficiaire	Prestation maximum (% du salaire médian à temps complet) <sup>2</sup>	Nombre minimum d'heures travaillées	Profil de la prestation	Unité de référence
<p>2. Le chiffre entre parenthèses représente le pourcentage du salaire médian à temps complet en 1998 pour la Belgique, 1999 pour la France et les Pays-Bas, 2000 pour les autres pays.</p> <p>3. L'ancien « Supplément au revenu du travail » a été remplacé par le « Supplément du régime national de prestations pour enfants ». Cette nouvelle mesure nationale étant dirigée vers l'ensemble des familles à bas revenu, elle ne correspond pas véritablement à une prestation liée à l'exercice d'un emploi. Toutes les provinces canadiennes sont toutefois dotées de prestations spécifiques versées aux bénéficiaires de l'aide sociale lorsqu'ils reprennent ou prennent un emploi.</p> <p>4. En 2003, le montant maximum de la prime était de EUR 479.</p> <p>5. Il existe d'autres subventions liées à l'exercice d'une activité en Irlande et notamment une allocation pour les personnes reprenant un travail à temps partiel (moins de 24 heures par semaine) après une longue période de chômage (au moins 15 mois).</p> <p>6. En 2001, le système fiscal des Pays-Bas a connu de profondes modifications, introduisant notamment différents types de crédits d'impôt. Certaines familles ont par exemple la possibilité de déduire de leurs impôts une partie des frais de garde d'enfants. Les bénéficiaires d'aides sociales peuvent également recevoir, sous certaines conditions, une prime de retour à l'emploi.</p> <p>7. À partir d'avril 2003, ce crédit d'impôt à destination des familles en emploi est remplacé par deux prestations distinctes : l'une est liée à l'exercice d'une activité, la seconde couvre les frais de garde d'enfants.</p> <p>8. Le premier chiffre s'applique aux familles avec un enfant, le deuxième aux familles avec deux enfants ou plus et le troisième aux familles sans enfants.</p>					

Source : OCDE (2003f).

*Annexe***Chronologie économique****2002****Mai**

Le ministre des Finances, Michael Cullen, salue la dernière *Étude économique* de l'OCDE consacrée à la Nouvelle-Zélande, et constate que l'OCDE et le gouvernement néo-zélandais font largement la même analyse des défis que doit relever la Nouvelle-Zélande et se rejoignent sur certaines des solutions possibles.

La Banque de réserve relève le taux d'intérêt officiel au jour le jour (OCR) de 25 points de base pour le porter à 5.5 pour cent.

Le budget 2002 prévoit un montant cumulé d'initiatives de dépenses de 6.7 milliards de dollars néo-zélandais sur la période 2001-02 à 2005-06, en partie couvert par 1.3 milliard de dollars néo-zélandais de nouvelles recettes. Le secteur de la santé recevra plus de la moitié des dépenses supplémentaires, tandis que parmi les mesures prises du côté des recettes figurent des relèvements des redevances d'utilisation du réseau routier. On prévoit que les soldes de fonctionnement seront de l'ordre de 2 à 3 pour cent du PIB au cours des cinq prochaines années, et que la dette brute tombera à 28 pour cent du PIB d'ici 2006.

Entrée en vigueur du dispositif de congé payé parental, qui accorde 12 semaines de congé à un parent qui a travaillé pendant au moins 12 mois pour le même employeur. Le taux maximum de la rémunération est de 325 dollars néo-zélandais par semaine, payés par le gouvernement.

**Juillet**

La Banque de réserve relève l'OCR de 25 points de base pour le porter à 5.75 pour cent.

Les élections générales voient le retour d'une coalition conduite par le Parti travailliste, cette fois en partenariat avec la coalition progressiste et avec le soutien de l'United Futures Party.

**Septembre**

Le Dr Alan Bollard prend ses fonctions de gouverneur de la Banque de réserve.

Modification de l'objectif d'inflation de la Banque de réserve qui devient « une hausse de l'IPC comprise entre 1 et 3 pour cent par an... en moyenne à moyen terme » et non plus « des hausses annuelles comprises entre 0 et 3 pour cent ».

Relèvement du nombre de points que doivent obtenir les immigrants dans la catégorie « compétences générales ».

## **Octobre**

Le gouvernement confirme sa politique concernant le changement climatique. Les principaux éléments en sont une taxe sur le carbone qui sera introduite en 2008 à un taux qui variera en fonction des prix du carbone sur les marchés internationaux. Le secteur agricole est exempté de cette taxe. Les gros émetteurs industriels confrontés à la concurrence étrangère peuvent également négocier une réduction de base moins rigoureuse, mais seront néanmoins soumis à l'intégralité des incitations de la taxe à la marge.

Nouveau relèvement du nombre de points que doivent obtenir les immigrants de la catégorie « compétences générales ».

## **Novembre**

Les arrivées annuelles de touristes dépassent pour la première fois 2 millions.

Air New Zealand et Qantas, compagnie australienne, annoncent une alliance stratégique dans le cadre de laquelle Qantas prendrait une participation minoritaire dans Air New Zealand. Les deux compagnies auront des accords de partage des codes sur les vols trans-tasmaniens, Air New Zealand contrôlant les vols des deux compagnies de, vers et à l'intérieur de la Nouvelle-Zélande.

Relèvement du niveau minimum de maîtrise de l'anglais exigé des immigrants pour affaires.

## **Décembre**

Le gouvernement néo-zélandais ratifie le protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

# **2003**

## **Février**

Deux nouveaux contrats portant création de centres de recherche d'excellence sont signés, ce qui porte à sept le nombre total d'établissements de ce type désormais en activité.

## **Mars**

Le salaire minimum des adultes est relevé de 6.25 pour cent.

Le test d'aptitude au travail est supprimé pour les parents isolés bénéficiant de la prestation parent isolé ou d'une pension de réversion, qui devront désormais travailler avec la personne qui s'occupe de leur dossier à l'élaboration et à l'exécution d'un plan personnel de développement et d'emploi en vue de se préparer à la reprise d'une activité lorsque leur situation familiale le leur permettra.

L'apparition d'une épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) entraîne une réduction des entrées de touristes.

## **Avril**

La Banque de réserve abaisse l'OCR de 25 points de base pour le ramener à 5.5 pour cent.

Le gouvernement et la New Zealand Refining Company signent le premier accord concernant les gaz à effet de serre. Ce texte autorise l'entreprise à réduire moins strictement

ses émissions que ce ne serait le cas dans le cadre de la taxe sur le carbone, sous réserve qu'elle procède à d'importants investissements afin de produire de l'essence et du diesel plus propres.

Les prix au comptant de l'électricité doublent en raison d'un manque de précipitation.

La population de la Nouvelle-Zélande aurait, selon certaines estimations, atteint 4 millions, et ne franchira sans doute pas le seuil des 5 millions.

## **Mai**

Entrée en vigueur des modifications apportées à la législation relative à la sécurité de l'emploi (Occupational Health and Safety Act), qui reconnaît désormais explicitement que le stress et la fatigue constituent des facteurs de risque comme danger ; les amendes maximales sont par ailleurs relevées et il est interdit aux employeurs de s'assurer contre les amendes.

Le gouvernement présente un autre budget conservateur, qui ne prévoit que quelques rares grandes initiatives de dépenses malgré la bonne tenue des rentrées fiscales. L'excédent de fonctionnement devrait passer de 3.1 pour cent du PIB en 2002-03 à 4.0 pour cent en 2006-07. Les dépenses au titre de la santé et de l'éducation sont accrues, certains crédits limités étant affectés au programme d'innovation du gouvernement.

Annnonce de modifications de la politique dans le secteur de l'électricité. Le gouvernement passera des marchés avec les producteurs en vue de constituer une réserve de capacité pour les années sèches, financée par une taxe sur les consommateurs d'électricité. Une nouvelle Commission de l'électricité assurera le contrôle de ce secteur.

Le gouvernement se prononce contre l'imposition de contrôles de prix sur les aéroports, malgré une recommandation de la Commission du commerce autorisant une telle mesure à Auckland.

## **Juin**

La Banque de réserve abaisse l'OCR de 25 points de base pour le ramener à 5.25 pour cent.

L'industrie cinématographique se voit proposer des subventions équivalant à 12.5 pour cent du coût de chaque film ou production télévisuelle à gros budget réalisés en Nouvelle-Zélande.

## **Juillet**

La Banque de réserve abaisse l'OCR de 25 points de base pour le ramener à 5 pour cent.

Entrée en vigueur du Local Government Act. Ce texte accorde une compétence générale aux collectivités locales, ce qui signifie que celles-ci peuvent s'engager dans n'importe quelle activité qui n'est pas expressément interdite par la loi (jusqu'à présent, elles n'étaient autorisées à entreprendre que ce qui était autorisé par la loi).

Annnonce de modifications de la politique en matière d'immigration. Le principal changement est que l'admission ne sera plus automatique pour les personnes qui obtiennent le nombre minimum de points requis. Celles-ci verront dorénavant leur dossier retenu dans un fichier à partir duquel le gouvernement opérera une sélection.

Le gouvernement et Toll Holdings, société australienne ayant lancé une OPA sur Tranz Rail, opérateur ferroviaire de la Nouvelle-Zélande, conviennent que le gouvernement achètera le réseau pour 1 dollar si la soumission de Toll est retenue.

## **Août**

Le gouvernement annonce un programme visant à proposer des hypothèques sans dépôt aux accédants à la propriété à faible revenu, mais seulement par le biais de la Kiwi-bank, établissement bancaire appartenant à l'État.

Certaines réformes sont annoncées concernant le système de protection sociale, qui précisent les obligations de recherche d'emploi de certains bénéficiaires et qui indiquent que les bénéficiaires d'une allocation chômage doivent être disponibles pour un travail et rechercher un emploi.

Le gouvernement annonce la création d'un programme de travail intégré pour mettre au point des mesures en faveur de la famille et de nature à encourager un bon équilibre entre vie familiale et vie active.

## **Septembre**

Le Commissaire chargé des télécommunications recommande, dans un projet de rapport, que l'opérateur en place, Telecom New Zealand, soit tenu de dégrouper sa boucle locale.

Les derniers états financiers pour l'exercice 2002-03 font apparaître un excédent de fonctionnement plus important que prévu, à 4.4 pour cent du PIB.

## **Octobre**

Le gouvernement annonce que le processus de réduction unilatérale des droits de douane reprendra en 2006 pour une période de trois ans, mais que les derniers droits existants ne seront pas ramenés à zéro (comme le prévoyait la politique antérieure à 2000).

Les autorités néo-zélandaise et australienne de la concurrence rejettent l'alliance proposée entre Qantas et Air New Zealand, au motif qu'elle irait à l'encontre de la concurrence.

L'ANZ Bank, établissement bancaire australien, achète la National Bank of New Zealand. Les quatre plus grandes banques qui contrôlent plus de 80 pour cent du marché du détail appartiennent désormais à des capitaux australiens.

Le moratoire sur les mises sur le marché d'organismes génétiquement modifiés est levé.

## Notes

1. Sauf indication contraire, les « moyennes » dont il est fait mention dans la présente *Étude* sont les moyennes non pondérées des pays concernés.
2. On estime que, en 1991, la production était inférieure de 6 pour cent à son potentiel. De ce fait, la croissance enregistrée depuis est attribuable pour 6 points au moins à une reprise conjoncturelle. Toutefois, si la production potentielle a fléchi de façon plus marquée que ne le suggèrent les estimations actuelles, par exemple en raison de l'obsolescence d'une partie importante du stock de capital, une part plus importante de la croissance depuis 1991 serait attribuable à un redressement du taux de croissance tendanciel, et non conjoncturel.
3. D'après plusieurs études utilisant diverses approches, le taux tendanciel de la croissance de la productivité a connu une amélioration vers le milieu des années 90. Voir Razzak (2002), Black *et al.* (2003a) et Buckle *et al.* (2002). Downing *et al.* (2002) proposent une série d'estimations de la croissance de la production potentielle qui correspondent dans l'ensemble aux estimations du Secrétariat.
4. Cette prévision part du principe que le taux d'activité de chaque groupe d'âge reste inchangé à son niveau de 2002, et repose sur l'hypothèse implicite soit d'une migration nulle, soit que les taux d'activité et la répartition par âge sont identiques pour les migrants et les Néo-Zélandais de naissance.
5. Dans la zone OCDE, il y a 18 agglomérations situées dans 11 pays qui sont plus importantes que Sydney (dont la population atteint 4 millions d'habitants) et 30 qui sont plus importantes que Melbourne (3.2 millions d'habitants) ([www.xist.org/charts/city\\_million.php](http://www.xist.org/charts/city_million.php)).
6. Voir McCallum (1995), par exemple.
7. Pendant la majeure partie des années 90, environ un tiers des jeunes qui quittaient l'école n'avaient pas de diplôme ou avaient seulement un certificat de fin d'études (exposé du ministère de l'Éducation à l'OCDE, décembre 2001).
8. Par exemple, les résultats en lecture des enfants âgés de 10 ans dans l'étude PIRLS (2001) étaient égaux à la moyenne des 17 pays de l'OCDE ayant participé à cet exercice, mais leur dispersion était aussi la plus grande.
9. Pour dix nouveaux entrants dans des établissements scolaires du premier décile supérieur (les plus privilégiés) ayant des aptitudes normales ou supérieures en mathématiques, sept nouveaux entrants dans des établissements du décile inférieur obtiennent les mêmes résultats. Mais dès le deuxième cycle du secondaire, pour dix élèves d'établissements privilégiés qui se qualifient pour entrer à l'université, seuls trois élèves d'établissements désavantagés obtiennent des notes comparables (ministère de l'Éducation, 1999).

10. L'intervalle interquartile de l'indice PISA de la situation économique, social et culturelle est inférieur à la moyenne et à la médiane de l'OCDE. Voir tableau 8.4 de OCDE (2001a).
11. Les enfants appartenant aux 5 pour cent de familles maori et polynésiennes les plus défavorisés suivant la définition de l'*indice socio-économique international du statut professionnel* du Programme PISA ont atteint environ 500 sur l'échelle combinée de capacité de lecture du PISA. Il s'agit à peu près du même résultat que celui atteint par les enfants appartenant aux 5 pour cent de familles pakeha les plus défavorisées. Voir graphique 6.1B de Sturrock et May (2002).
12. En termes de flux bruts, 1,35 million de Néo-Zélandais ont quitté le pays depuis 1970 avec l'intention de rester à l'étranger pour au moins un an et 0,7 million seulement sont revenus (un petit nombre d'entre eux avaient quitté la Nouvelle-Zélande avant 1970). Environ 1,1 million d'étrangers sont arrivés pendant cette même période, et 0,5 million sont partis. Il convient d'observer que ces chiffres concernent les citoyens néo-zélandais, et non la population née en Nouvelle-Zélande. Par conséquent, certains des citoyens néo-zélandais qui ont émigré pendant cette période étaient nés à l'étranger et avaient acquis la citoyenneté néo-zélandaise lors de leur séjour dans le pays.
13. Fabling et Grimes (2003), utilisant des résultats d'enquêtes auprès des entreprises néo-zélandaises, observent une étroite corrélation entre d'une part les performances des entreprises et, de l'autre, l'achat de technologies externes et l'utilisation d'équipements modernes. Les facteurs liés aux TI sont d'après cette étude beaucoup plus importants dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes entreprises.
14. L'utilisation des routes progresse approximativement au même rythme que le revenu, si bien que les niveaux d'investissement doivent suivre le rythme de croissance du PIB (Ingram et Zhi, 1997). En Nouvelle-Zélande, les investissements annuels sont actuellement insuffisants pour couvrir les coûts d'amortissement et répondre simultanément à la croissance de la demande. En vertu des programmes budgétaires, les dépenses consacrées à la construction routière devraient en principe s'accroître en moyenne de 3,3 pour cent par an au cours des dix années à venir, ce qui est très inférieur au taux de croissance prévu du PIB nominal, de 5 pour cent (NBNZ, 2003). Le niveau prévu des investissements suffirait peut-être à réduire les encombrements si les fonds étaient affectés essentiellement aux zones les plus congestionnées, aux dépens de l'entretien des parties sous-utilisées du réseau routier.
15. Le  $\beta$  de l'IDE se mesure par régression de l'évolution de l'IDE de la Nouvelle-Zélande sur l'évolution de l'IDE mondial. Le coefficient  $\beta$  obtenu est de 0,51 (avec une valeur de  $t$  de 1,1) sur la période 1980-2001.
16. Voir par exemple « Red tape worry as firms cut investment », INL Newspapers, 5 mai 2003 et « New Zealand rules forcing investors overseas, say fish farmers », INL Newspapers, 30 juin 2003.
17. Il s'agit de l'OBERAC ou *operating balance of the Core Crown* (administration centrale), abstraction faite des effets de réévaluation et des changements comptables.
18. En revanche, la Nouvelle-Zélande affiche la plus forte proportion de diplômés universitaires des sciences de la vie parmi les pays de l'OCDE.
19. Un groupe de travail sur les activités de conception a été également mis sur pied ; il a produit un rapport (2003) qui précise toutefois qu'au lieu d'être une branche à part entière, la conception représente une capacité, de sorte que les entreprises axées sur la conception sont présentes dans un large éventail de secteurs.

20. Ce dégrèvement d'impôt résultait d'une lacune fiscale que le gouvernement a comblée en 1998, mais qui pourrait encore être exploitée pour les films dont le tournage a commencé avant cette date. Les producteurs avaient pu obtenir une déduction d'impôt anticipée pour le coût total de la trilogie du « Seigneur des Anneaux ».
21. Le taux consolidé moyen (moyenne simple sur l'ensemble des lignes tarifaires) est de 13.8 pour cent, contre 4.2 pour cent en moyenne dans les pays de la Quadrilatérale (États-Unis, Union européenne, Japon et Canada). Cependant, le taux NPF appliqué moyen est beaucoup plus bas, à 4.1 pour cent (OMC, 2003).
22. Ainsi, les indicateurs des restrictions à l'IDE qui ne tiennent pas compte des obligations de contrôle placent la Nouvelle-Zélande parmi les pays les moins restrictifs de l'OCDE. En revanche, étant donné la difficulté de tenir compte de la façon dont un système de contrôle est effectivement appliqué, le régime de la Nouvelle-Zélande serait considéré comme plus restrictif que la moyenne de l'OCDE si la seule existence d'un système de contrôle était considérée comme une forme de restriction (Golub, 2003).
23. À titre d'exemple, même si l'Irlande appliquait un taux d'impôt sur les sociétés de 10 pour cent (12.5 pour cent depuis 2003), contre 33 pour cent en Nouvelle-Zélande, en 2001, le taux d'imposition effectif moyen d'un investissement américain en Irlande n'était inférieur que de 1 point de pourcentage à celui d'un investissement comparable en Nouvelle-Zélande (Yoo, 2003).
24. On a même affirmé (Simmons, 2002) que la Nouvelle-Zélande fonctionne peut-être comme une « économie de pépinières », suscitant des idées et des petites entreprises novatrices qui ne peuvent toutefois être pleinement mises en œuvre que par des sociétés étrangères.
25. Dans le cas des ménages, une raison supplémentaire est que le prix d'accès à l'Internet à bas débit est maintenu à un niveau artificiellement faible dans la mesure où, conformément à l'accord « kiwi share » passé avec le gouvernement, Telecom est tenu d'offrir la possibilité d'appels locaux gratuits, obligation couvrant aussi bien la transmission vocale que l'accès à l'Internet normal (à bas débit). Il faut ajouter à cela que, Telecom n'offrant qu'un accès payant au haut débit, bon nombre de consommateurs ont probablement hésité à abandonner un service gratuit pour un service tarifé.
26. En Nouvelle-Zélande, il n'existe pas d'imposition générale des gains en capital. Les plus-values de prises de participation réalisées dans le contexte de certains accords sont imposées, tandis que d'autres ne le sont pas. Le principal critère consiste à déterminer si la détention et le négoce de valeurs mobilières sont une composante normale de l'activité d'une entreprise : ainsi, un fonds commun de placement est considéré comme détenant son portefeuille de titres à des fins lucratives et il est imposé sur les éventuelles plus-values consécutives, tandis qu'un petit investisseur ne l'est pas. Toutefois, la marge d'interprétation est très large, en particulier lorsque de nouveaux accords financiers voient le jour.
27. Une étude de la chambre de commerce d'Auckland a constaté que les entreprises les plus petites (de 1 à 5 salariés) consacrent à la mise en conformité un montant de ressources par salarié jusqu'à 30 fois plus élevé que dans les entreprises de 100 salariés ou plus.
28. Le Tribunal de l'environnement est déjà habilité à mettre les dépens à la charge des auteurs d'objections abusives.
29. Outre le financement des projets de recherche sur une base concurrentielle, chaque CRI reçoit de la FRST un complément « non spécifique » égal à 10 pour cent de l'allocation totale de l'année précédente, qui est destiné à renforcer les capacités dans le long



terme. Dans certains cas, les CRI peuvent aussi solliciter des financements publics pour de grosses dépenses d'équipement qu'ils ne peuvent pas financer sur leur budget propre.

30. La loi sur les CRI stipule que chaque CRI devra, dans l'exercice de sa mission, pratiquer une gestion responsable de manière à maintenir sa viabilité financière. Cela signifie qu'il devrait couvrir le coût intégral des recherches exécutées, y compris le coût du capital utilisé (voir CCMAU, 2002).
31. Les données comparables sur les dépenses d'enseignement tertiaire n'existent que pour l'année 2001, et dans le cas de la Nouvelle-Zélande elles ne portent que sur la composante du secteur public, qui représente 0.9 pour cent du PIB, contre une moyenne OCDE de 1 pour cent du PIB (OCDE, 2003d). Toutefois, les dépenses publiques pour l'enseignement tertiaire ont augmenté de plus de 30 pour cent entre 2001 et 2003 et il est probable qu'elles dépassent désormais la moyenne OCDE.
32. Pour avoir accès à un financement public, un établissement d'enseignement tertiaire doit soumettre une charte et un profil annuel indiquant les plans stratégiques, les activités proposées et les objectifs de performance, qui sont ensuite évalués par la TEC et doivent être conformes aux objectifs de la TES.
33. Les autorités ont récemment entrepris de réexaminer le système de classification des cours utilisé pour définir les catégories de financement, afin de remédier à certaines distorsions des taux de financement susceptibles d'affecter le comportement des prestataires et des étudiants. Toutefois, le gouvernement n'a pas fait sienne la proposition formulée par la Commission consultative sur l'enseignement tertiaire dans son quatrième rapport (TEAC, 2001), à savoir moduler la répartition du financement public entre les programmes et les disciplines en fonction d'objectifs stratégiques nationaux.
34. Outre ce financement géré par la TEC, les universités, ainsi qu'on l'a déjà mentionné précédemment dans ce chapitre, ont droit à des crédits alloués par la FRST pour des projets de recherche spécifiques sur une base concurrentielle.
35. En 2001, les étudiants étrangers représentaient 6.2 pour cent du total des inscriptions dans l'enseignement tertiaire en Nouvelle-Zélande, proportion supérieure à la moyenne OCDE, les étudiants venus d'Asie et d'Océanie représentant 80 pour cent du total. Le nombre d'étudiants néo-zélandais inscrits dans des établissements tertiaires à l'étranger représentait 3.5 pour cent de l'effectif total en Nouvelle-Zélande, chiffre inférieur à la moyenne OCDE (4 pour cent) ; les trois quarts d'entre eux étudiaient en Australie et la plupart des autres aux États-Unis et au Royaume-Uni (OCDE, 2003d).
36. Un autre épisode de sécheresse s'était produit en 1992.
37. Une étude récente (Energy Link, 2002) a constaté que l'élasticité de la demande d'électricité était pratiquement nulle à des prix relativement bas, et ne commençait à s'élever (en termes absolus) progressivement qu'au-dessus d'un prix de 10 cents/kWh (soit à peu près le double du prix moyen historique). Même dans ce cas, la demande ne diminuerait que de 2 pour cent à 20 cents/kWh et de 6 pour cent à 40 cents/kWh.
38. Le coût net de la passation des marchés et de la gestion de la réserve a été estimé à quelque 60 millions de dollars néo-zélandais par an, ce qui représente un peu plus de 2 pour cent du budget électricité annuel des Néo-Zélandais (aux prix de détail). Le montant du prélèvement ne devrait donc pas être très élevé.
39. Selon le document récemment publié par le gouvernement sous le titre *Energy Outlook to 2025* (ministère du Développement économique, 2003b), il faudra créer d'ici 2025 une capacité de production supplémentaire de 3 350 MW (la capacité actuelle est de 8 700 MW), en partie pour remplacer les centrales obsolètes (en particulier au cours de

la période 2006-10) et en partie pour répondre à l'augmentation de la demande. Celle-ci devrait progresser de 1.2 pour cent en taux annuel, à supposer que le PIB augmente de 2.5 pour cent (ce qui est assez faible aussi bien par rapport à l'expérience récente que par rapport aux objectifs officiels) et que le rendement énergétique s'améliore plus sensiblement que ces dernières années. Les besoins d'investissement pourraient donc être nettement plus importants si la croissance économique était plus forte que prévu et/ou si la stratégie du gouvernement concernant les économies d'énergie (National Energy and Conservation Strategy) obtenait de moins bons résultats qu'on ne l'espère.

40. Le transport de voyageurs a été supprimé dans les années 90, sauf pour les trains de banlieue dans les agglomérations de Wellington et d'Auckland.
41. On peut vraisemblablement expliquer en partie ce recul par l'évolution, début 2001, des mesures australiennes de protection sociale dont bénéficiaient les ressortissants néo-zélandais. Autre explication possible : l'insécurité croissante du monde après les attentats du 11 septembre.
42. Les principales données relatives aux flux migratoires nets portent sur ce qu'il est convenu d'appeler des « migrants à titre permanent et de longue durée ». Il s'agit de personnes qui, à leur arrivée ou à leur départ de Nouvelle-Zélande, déclarent leur intention de demeurer dans leur pays de destination pendant plus d'un an. Les flux d'entrées peuvent donc englober de nombreux individus titulaires d'un permis de travail temporaire ainsi que des Néo-Zélandais de retour, en plus des personnes ayant obtenu un visa d'installation, bien que seules ces dernières soient visées dans les totaux planifiés. Les flux de départ comprennent les personnes émigrant à titre définitif ou « pour acquérir de l'expérience à l'étranger », ainsi que celles qui ont séjourné temporairement sur le territoire.
43. Les conjoints résidents de citoyens néo-zélandais peuvent déposer une demande de naturalisation au bout de deux ans de séjour sur le territoire.
44. 30 000 environ avaient l'intention de séjourner plus d'un an mais non de s'installer à titre permanent (cette distinction entre « séjour permanent » et « séjour temporaire de longue durée » existe dans les statistiques de l'Australie mais pas dans celles de la Nouvelle-Zélande). Or, environ 17 pour cent de ce total n'étaient pas nés en Nouvelle-Zélande. Au cours des trois années considérées, la Chine, Hong-Kong Chine, le Taipei chinois et la Corée du Sud ont, tous chiffres confondus, fourni un sur quatre nouveaux arrivants n'étant pas nés en Nouvelle-Zélande, et une sur six personnes venues pour un séjour temporaire de longue durée. Les habitants des îles du Pacifique ont constitué environ 20 pour cent du flux total d'immigrants nés hors de Nouvelle-Zélande, et les personnes venant du Royaume-Uni quelque 13 pour cent.
45. De surcroît, depuis que l'Australie a modifié son régime de protection sociale à l'égard des ressortissants néo-zélandais, ceux parmi ces derniers qui étaient nés en Asie ont été beaucoup moins nombreux que les immigrants néo-zélandais nés en Nouvelle-Zélande. Mais, contrairement à ce qu'on pouvait attendre si ce facteur avait été important, aucune baisse significative du nombre de demandes d'admission en Nouvelle-Zélande depuis les pays asiatiques n'a été enregistrée.
46. Voir L.E.K. Consulting (2001). Bien que l'échantillon ait été assez large (1 500 personnes), il n'est pas nécessairement représentatif de la population néo-zélandaise vivant à l'étranger. Toutefois, on ne dispose que de très peu d'autres informations concrètes.

47. Tests définis par le Service (britannique) organisant des examens de langue anglaise pour l'étranger. Le niveau de langue est noté sur une échelle de 1 à 9 (1 correspondant à l'absence totale de maîtrise et 9 à la maîtrise totale de l'anglais). Les principaux candidats à l'immigration dans les catégories « compétences générales » et « affaires » sont tenus de se soumettre à ce test s'ils ne sont pas en mesure de prouver qu'ils sont issus d'un contexte anglophone (qu'ils arrivent d'un pays anglophone ou qu'ils possèdent des diplômes universitaires ou des qualifications professionnelles délivrés dans un pays anglophone, par exemple). Depuis novembre 2002, les candidats de la catégorie « compétences générales » doivent obtenir une note de 6.5 au minimum (niveau intermédiaire entre « satisfaisant » et « bon ») alors que ceux de la catégorie « compétences en affaires » doivent obtenir un 5 (niveau « modeste »). Ces deux notes ont été relevées car elles étaient auparavant de 5 et de 4 respectivement. Les notes moyennes obtenues en 2001-02 par les candidats de divers pays ayant réussi le test sont les suivantes : Afrique du Sud : 7.0, Philippines : 6.6, Inde : 6.4, Roumanie : 6.2, Russie : 5.8, Chine : 5.7, Japon : 5.6, Corée du Sud : 5.5.
48. Parents, enfants et adultes membres de la même fratrie sont admis mais ils doivent satisfaire à divers critères supplémentaires. Il faut notamment que le « centre de gravité » de la famille soit en Nouvelle-Zélande ou, dans le cas d'enfants ou de frères et sœurs adultes, qu'ils soient en possession d'une offre d'emploi convenable. Les résidents en Nouvelle-Zélande peuvent également « parrainer » des membres de leur famille qui ne pourraient prétendre à l'admission à d'autres titres, en leur garantissant l'hébergement et un soutien financier pendant les deux premières années. Cette catégorie est soumise à un quota annuel qui est actuellement fixé à 250 individus.
49. La catégorie « admission de personnes provenant de la région Pacifique » (PAC) inclut un quota annuel de 1 100 Samoans, autorisés à entrer s'ils disposent d'une offre d'emploi et se situent dans la tranche d'âge des 18 à 45 ans. Il existe des quotas plus faibles pour Tonga (250 personnes), Tuvalu (75) et Kiribati 50, chiffre porté à 75 en juillet 2003). En juillet 2003, un quota de 250 personnes a été introduit pour les Fidjiens qui ne pouvaient auparavant prétendre à l'entrée au titre de la PAC. Hormis les demandeurs d'asile dont le dossier est traité cas par cas, il existe un quota pour les réfugiés statutaires : ce quota est fixé à 750 individus.
50. Ce total correspond à la somme des trois catégories, mais le gouvernement entend traiter chacune de manière indépendante, autrement dit ne pas compenser les écarts en plus ou en moins par rapport à ces objectifs en jouant sur les niveaux fixés pour chacune respectivement.
51. Le gouvernement néo-zélandais craint que les dispositions visant à limiter l'admission de candidats possédant de bonnes qualifications aient un effet préjudiciable pour la qualité des candidats de demain, même si l'on ne sait pas très bien si cette crainte peut être étayée par des données empiriques. Certains travaux de recherche montrent que la rapidité des délais de traitement des dossiers peut avoir une incidence sur le choix du pays de destination de certains. Oliver (2000) constate qu'a priori les émigrants chinois n'ont pas de préférence pour le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande car ils sont avant tout en quête d'un pays de destination accueillant sur le plan matériel et politique. Beaucoup d'entre eux ont vu dans la rapidité de traitement des demandes par la Nouvelle-Zélande la preuve que le pays tenait à laisser entrer les gens parce qu'elle avait besoin d'eux. Les candidats en puissance en ont déduit qu'il leur serait facile de trouver un emploi.
52. Les personnes déposant un dossier alors qu'elles sont déjà présentes sur le territoire et y travaillent peuvent être exemptées de cette obligation si elles payent à l'avance

les frais d'un cours d'anglais, ces frais étant inversement proportionnels à la note obtenue au test IELTS. Le conjoint/concubin et les enfants d'âge adulte des immigrants qualifiés ou pour raisons d'affaires doivent également satisfaire à certains critères de maîtrise de l'anglais (un peu moins rigoureux, toutefois, que ceux appliqués au candidat principal), ou payer d'avance des cours d'anglais.

53. Selon Stuart (2000), les immigrants (asiatiques) pour raisons d'affaires ont constaté que le plan d'entreprise qu'ils soumettent aux services néo-zélandais de l'immigration est sans importance et qu'il n'en est pas tenu compte en Nouvelle-Zélande.
54. Une vérification approfondie des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats sera effectuée, mais après réponse de ceux qui auront été sélectionnés dans le fichier centralisé.
55. Selon les estimations de Larsen et Vincent-Laurin (2002), les recettes provenant des étudiants étrangers ont été d'environ 200 millions de dollars néo-zélandais en 2000, soit 4.7 pour cent de la totalité des exportations de services de la Nouvelle-Zélande. Les recettes de l'Australie sont 10 fois supérieures, soit près de 12 pour cent des exportations de services de ce pays. En valeur absolue, le Royaume-Uni et les États-Unis y ont même gagné beaucoup plus mais, compte tenu de la part de ce type de recettes par rapport aux exportations de services, la Nouvelle-Zélande se classerait en réalité au deuxième rang, juste derrière l'Australie.
56. L'un des domaines en expansion des exportations de services dans ce secteur est le télé-enseignement, version moderne des cours par correspondance, permettant aux apprenants d'étudier sans avoir à quitter leur pays. Dans ce contexte, il est bien évident que ces étudiants n'entretiennent aucun contact direct qui leur permettrait de mieux connaître le pays exportateur de services et qu'il ne faut s'attendre, par conséquent, à aucune retombée de ce côté-là.
57. En 1999, dans les pays de l'OCDE, sept pour cent de l'ensemble des étudiants du cycle tertiaire étaient originaires de Chine, et cinq pour cent de Corée. S'agissant de la Chine, la dernière « vague » en date d'étudiants – de même que l'afflux de migrants pour raisons d'affaires – présentent une différence significative par rapport aux populations chinoises expatriées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : à l'époque, la main-d'œuvre chinoise non qualifiée affluait en masse dans un certain nombre de pays. C'est de là que date la constitution d'une communauté chinoise ancrée de longue date en Nouvelle-Zélande. Les générations précédentes avaient participé à la « ruée vers l'or » dans le pays.
58. Dans le passé, les étudiants devaient souvent rentrer dans leur pays d'origine et déposer une demande depuis ce pays. Désormais, cette restriction ne s'applique qu'aux étudiants bénéficiant de bourses accordées au titre du programme néo-zélandais d'aide au développement.
59. Il se peut que cette consigne n'ait pas été formulée avec suffisamment de clarté. D'aucuns laissent entendre que, dans certains cas, les établissements d'enseignement n'auraient pris en compte que leurs frais de fonctionnement courants pour calculer les frais à facturer aux étudiants étrangers et que, par conséquent, ils auraient grevé à l'excès leur budget d'investissement. Toutefois, cette pratique ne semble pas très répandue.
60. Il serait également possible de comparer l'arrivée d'immigrants à la rotation de la main-d'œuvre, mais il est malaisé de déterminer quel serait l'indicateur approprié. Sur l'année 2001, par exemple, on constate que chaque trimestre quelque 85 000 personnes trouvent un emploi alors qu'elles ne travaillaient pas le trimestre précédent, contre 10 à 15 000 immigrants (dans les deux cas, les chiffres sont des

moyennes). Mais ce calcul ne tient pas compte des personnes qui changent d'emploi ni de l'accélération de la fréquence des entrées et sorties du marché du travail.

61. Un projet pilote a été entrepris pour mettre au point une enquête longitudinale sur les immigrants (« LisNZ ») analogue à celle qui existe déjà en Australie. Il faudra plusieurs années pour obtenir des résultats vraiment exploitables, mais certains résultats préliminaires n'en sont pas moins évoqués ci-après. Il serait utile, à des fins de recherche, de mener en parallèle une enquête longitudinale sur la population née en Nouvelle-Zélande. Précisons à cet égard que l'une des limites de l'enquête longitudinale sur les immigrants en Australie – enquête par ailleurs extrêmement précieuse – est précisément le manque d'informations directement comparables concernant la population née sur le territoire.
62. Ces chiffres, qui sont des indicateurs permettant de mesurer à quel point la Nouvelle-Zélande intègre bien ses immigrants, ne tiennent toutefois pas compte des variations des caractéristiques présentées par les cohortes successives d'immigrants et de personnes nées sur le territoire, ni de la manière dont chaque cohorte évolue au fil du temps (en particulier parce qu'en vieillissant ces personnes accumulent une l'expérience professionnelle par rapport à la population moyenne).
63. Ces chiffres ne concernent que les salariés. Comme la population originaire des îles du Pacifique a aussi dès l'abord un chômage relativement élevé (voir sections suivantes), le revenu relatif de l'immigrant moyen des îles du Pacifique récemment arrivés sera même plus bas.
64. En 1991, seuls 28 pour cent des individus originaires des îles du Pacifique possédaient un niveau d'études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (contre 62 pour cent pour la population dans son ensemble). Par ailleurs, l'enquête sur la population active et les ménages n'a pas permis de donner de chiffre relatif à l'enseignement tertiaire, la valeur obtenue étant trop faible par rapport à l'erreur d'échantillonnage (voir Ministry of Social Policy, 2001).
65. Ce constat correspond aux observations (examinées au chapitre I) selon lesquelles les différences en matière de résultats scolaires sont dans une large mesure liées à l'origine ethnique. Les immigrants originaires des îles du Pacifique et leurs descendants nés en Nouvelle-Zélande qui, avec les Maoris, constituent les groupes les plus défavorisés représentent probablement un pourcentage d'enfants non anglophones supérieur à celui de l'ensemble des immigrants de la troisième génération (issus des enfants nés en Nouvelle-Zélande de parents immigrants).
66. Au cours de cette enquête, on a interrogé un échantillon d'immigrants déjà sur place ou dont la demande avait été acceptée fin 2000 ou début 2001. Ces personnes ont été interrogées 6 mois et 18 mois après leur arrivée (ou après acceptation de leur dossier dans le cas des candidats déjà présents sur le territoire).
67. L'enquête longitudinale de l'Australie révèle que, si 63 pour cent des immigrés arrivés en 1993-95 (candidats principaux uniquement) avaient été au chômage ou ne s'étaient pas insérés sur le marché du travail au cours des 4 à 5 mois suivant leur arrivée, ce chiffre était retombé à 48 et à 42 pour cent au bout, respectivement, d'un an et demi et de trois ans et demi. Dans le cas de l'Australie, les chiffres varient énormément selon la catégorie d'immigrants. Chez les immigrants qualifiés, les pourcentages étaient respectivement de 33, 15 et 11 pour cent. Chez les immigrants admis dans le cadre de la préférence familiale (dont de nombreux conjoints), ils étaient de 69, 56 et 51 pour cent respectivement.

68. Ces données sont extraites d'un test pilote de LisNE et sont limitées à un petit échantillon de migrants installés dans des régions déterminées, parlant un groupe donné de langues et arrivés en Nouvelle-Zélande au cours d'une période de deux mois déterminée (décembre 2000 et janvier 2001). La vague I était composée de 690 migrants et la vague II de 540. Les résultats de ce test n'ont qu'une valeur indicative parce qu'ils ont été obtenus à partir d'un échantillon choisi pour évaluer la méthodologie de LisNZ et non pour produire des statistiques fiables. Il convient donc de les traiter avec prudence.
69. Là encore, comme il ne s'agit pas de données longitudinales, les améliorations enregistrées à mesure que la durée du séjour se prolonge sont fonction du temps mais aussi d'autres différences possibles des caractéristiques des diverses cohortes d'immigrants.
70. BERL (2003) utilise les données du recensement de 2001 pour examiner les recettes budgétaires et les dépenses publiques imputables aux immigrants, en distinguant parmi eux différentes catégories, déterminées principalement par la durée de séjour et la région d'origine, et il compare la contribution de ces personnes à celle de la population née en Nouvelle-Zélande. À la différence des travaux récemment effectués pour l'Australie, il n'est pas possible d'étudier les immigrants en fonction du programme au titre duquel ils ont été admis, puisque les données proviennent d'un recensement (Access Economics, 2002). Il n'est pas non plus possible de prendre directement en compte l'ampleur de la variation de ces contributions au fil du temps, notamment parce que les immigrés vieillissent et sont alors susceptibles de bénéficier de pensions ou d'occasionner une augmentation des dépenses de santé, et parce que certaines estimations de dépenses en faveur des immigrés reposent sur l'hypothèse que ces personnes adoptent le même comportement que les Néo-Zélandais à âge et à revenu égal. Les auteurs notent en outre qu'il ne faut pas nécessairement voir dans les résultats l'impact budgétaire de la présence des immigrés étant donné qu'une partie de cet impact ne se fait sentir que par le biais des effets sur les recettes et les dépenses représentées par les entreprises et les personnes nées en Nouvelle-Zélande dont la situation a été modifiée du fait des migrations. Parmi les autres aspects de la méthodologie, citons l'hypothèse selon laquelle les postes de dépenses non mentionnés au tableau 14 n'évoluent pas en fonction de la démographie. Faute de données sur le montant réel des impôts acquittés dans l'enquête, nombre de postes sont calculés en prenant, par exemple, les barèmes fiscaux applicables aux personnes physiques en fonction de leur revenu. Pour chaque type d'impôt et chaque poste de dépenses, les montants calculés de cette manière pour chaque groupe de population recensé sont extrapolés dans des proportions égales. Ainsi, les totaux globaux correspondent-ils aux montants effectifs des recettes et des dépenses budgétaires.
71. D'autres pays traditionnels « d'installation » (le Canada et l'Australie, par exemple) partagent ce point de vue, en partie fondé sur le fait que ces populations et ces sociétés n'auraient aucune existence sous la forme qu'elles revêtent actuellement sans les flux d'immigration substantiels et incessants (quoique que d'intensité variable) qui se produisent depuis plus d'un siècle. L'idée est aussi en partie fondée sur l'observation selon laquelle certaines « agglomérations » affichent généralement des taux de progression de croissance plus élevés, cette croissance semblant aller de pair avec une plus forte activité de recherche et de développement. Si le succès des activités de R-D est lui-même tributaire de la concentration géographique (ou de l'existence de « masses critiques ») de chercheurs dans des secteurs particuliers, plus la population sera importante, plus la probabilité d'engendrer un accroissement du revenu par habitant sera forte.

72. Par exemple, une récente étude empirique sur les économies d'échelle réalisables au niveau d'une économie toute entière (Ades et Glaeser, 1999) n'a porté que sur « les économies pauvres où il semble que les rendements croissants opèrent ».
73. Dans une étude sur la France et le Japon, Eaton et Eckstein (1997) estiment qu'il n'y a guère de rapport entre la taille d'une ville et la croissance. Wheeler (2002) a obtenu des résultats analogues à partir de données sur les villes des États-Unis, mais a constaté qu'il existe une relation en forme de U entre la population et la croissance quand on utilise des données correspondant à certaines circonscriptions administratives (comtés).
74. De nombreux immigrants (et les récentes mesures prises par les pouvoirs publics devraient en augmenter le pourcentage) arrivent alors qu'un emploi les attend déjà, ce qui fait qu'ils contribuent à augmenter l'offre presque immédiatement. Bien entendu, la part des immigrants pourvus d'un emploi s'accroît avec la durée de leur séjour. Mais une fois que les individus ont un emploi, leur solvabilité augmente. En revanche, s'ils étaient endettés avant de trouver un emploi, ils risquent de désespérer encore plus qu'avant, et de contribuer davantage à la demande qu'à l'offre, même si la production augmente à mesure que les immigrants s'insèrent sur le marché du travail.
75. L'étude n'explique pas ce qu'il faut entendre par « court terme », bien que la période soit inférieure à un an.
76. Une partie de ces entrées s'explique probablement par l'arrivée d'immigrants pour raisons d'affaires qui, par la suite, ont préféré placer le montant de leur « investissement » sur des comptes rémunérés, sans contribuer directement à accroître la demande. Il se peut également que ces entrées aient contribué à la hausse du taux de change qui s'est produite au milieu des années 90 et dont des signes sont réapparus ces derniers temps. L'étroitesse des liens entre les variations de ces entrées et celles des flux migratoires n'est pas totalement naturelle, étant donné que les données sont estimées à partir d'une articulation entre flux migratoires et transferts. Or les transferts ne font pas l'objet d'une observation directe. Des données relatives à la balance des paiements, on ne peut extraire les estimations des transferts courants opérés par les immigrés (rapatriements de fonds dans leur pays d'origine) car la méthodologie utilisée n'est pas considérée comme suffisamment fiable pour que l'on puisse séparer ces mouvements des autres. Il semble toutefois que les volumes en jeu soient nettement inférieurs à ceux des flux de capitaux.
77. Les différences entre les parts respectives des deux populations sont négligeables sauf dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture. Une enquête effectuée par le NZIS auprès d'immigrés arrivés en 2000-01 fait apparaître des différences plus marquées, quoique toujours faibles, dans la quasi-totalité des secteurs économiques, le bâtiment et l'agriculture demeurant les seules exceptions.
78. Voir, par exemple, les études économiques de l'OCDE de 2003 concernant l'Espagne et le Luxembourg. Toutefois, l'agriculture néo-zélandaise emploie à des travaux saisonniers un certain nombre de personnes combinant vacances et travail. Ces effectifs n'apparaissent pas dans les données d'enquête sur la population active citées dans le texte.
79. Les Néo-Zélandais expatriés sont bien connus pour leur utilisation des réseaux lorsqu'ils recherchent des informations. Il est peu vraisemblable que ceux qui partent séjourner à l'étranger n'aient pas recueilli d'informations de qualité relativement bonne sur ce à quoi ils devaient s'attendre. Ils ne doivent pas être nombreux dans ce cas. Selon toute probabilité, ils ont donc pris une décision rationnelle.



80. Ou du moins leur bien-être s'est amélioré. Beaucoup d'expatriés peuvent choisir d'exercer un travail à mi-temps ou n'exigeant que de faibles qualifications pour bénéficier de davantage de loisirs, quoique leur revenu s'en trouve probablement réduit également, pendant une partie de leur séjour.
81. Voir, par exemple, Chiswick *et al.*, (2002) et, pour des résultats de cette nature concernant le Royaume-Uni, voir Shields et Wheatley Price (2001).
82. Il s'agissait d'un échantillon non représentatif de 1 600 expatriés environ, contactés, entre autres, par le biais d'associations d'anciens élèves d'universités, d'organisations patronales ou des consulats de Nouvelle-Zélande.
83. La recherche portait sur un groupe de personnes ayant obtenu un diplôme universitaire en Irlande en 1992 et qui résidaient dans ce pays en 1998. Les hommes ayant travaillé à l'étranger entre ces deux dates affichaient un revenu supérieur d'environ 10 pour cent à celui de leurs homologues sédentaires. Aucune différence n'a été observée dans le cas des femmes.
84. L'étude de Winkelmann et Winkelmann (1998) a en fait été ordonnée par le gouvernement en 1997 afin d'enquêter sur ce problème.
85. Ces travaux englobent l'enquête longitudinale sur les immigrants envisagée, déjà citée.
86. Comme cette enquête n'englobe pas les employeurs qui auraient pu embaucher des immigrants mais ne l'ont pas fait, on observe une erreur systématique allant dans un sens positif dès lors que les employeurs sont parvenus à embaucher. Les résultats proviennent d'une enquête menée en 2000-01 auprès de 387 employeurs.
87. Voir [www.newkiwis.co.nz](http://www.newkiwis.co.nz) et [www.hi-q.nz/main/index.html](http://www.hi-q.nz/main/index.html).
88. La chambre de commerce d'Auckland estime que, généralement, pas moins de 70 pour cent des offres d'emploi ne sont pas publiées dans la presse mais pourvues grâce au « bouche à oreille », ce qui, à l'évidence, constitue un handicap pour les immigrants de fraîche date.
89. Parmi les personnes ayant bénéficié sans interruption d'allocations de chômage pendant les deux années allant d'octobre 1997 à septembre 1999, la moitié y faisait encore appel pendant les douze mois suivants, tandis qu'un peu plus d'un quart était sorti du régime d'indemnisation et subvenait à ses propres besoins. Gobbi et Rea (2002) ont examiné une cohorte de chômeurs à court terme et de chômeurs de longue durée qui étaient sortis du registre du chômage en 1993. La moitié d'entre eux bénéficiait à nouveau de l'allocation chômage moins d'un an plus tard et ils étaient 70 pour cent dans ce cas dans les quatre années suivantes.
90. En 2003, 83 pour cent des bénéficiaires de l'allocation chômage de longue durée (plus d'un an) n'avaient pas d'enfants à charge. La proportion est à peu près la même pour l'allocation maladie.
91. Voir les tableaux 3.2 et 3.5 d'OCDE (2002f). On se réfère ici au taux net de remplacement (après impôt) par rapport à un emploi salarié rémunéré aux deux tiers du salaire moyen (la majorité des bénéficiaires en mesure de trouver un emploi risquant fort de ne trouver qu'un emploi faiblement rémunéré).
92. Voir OCDE (2003f) et Blundell (2002) pour une analyse plus approfondie.
93. On trouvera dans OCDE (2001d) et Fredriksson et Holmlund (2003) des exposés de la théorie et un certain nombre d'exemples.



94. En juin 2003, 4.1 pour cent des personnes âgées de 15 à 64 ans recevaient soit une allocation maladie, soit une allocation d'invalidité. Ce chiffre est comparable à ceux relevés en Allemagne et au Canada, mais il est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE (5.8 pour cent en 1999). Dans certains pays, comme la Pologne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, les taux d'invalidité sont supérieurs à 8 pour cent de la population d'âge actif. Voir OCDE (2003h).
95. D'après une enquête de l'University of Auckland Business School publiée en juin 2003.
96. À partir d'un échantillon composé d'un millier de conventions collectives signées dans le cadre de l'ERA, le Department of Labour (2003) constate que les trois quarts des conventions qui couvrent les deux tiers des salariés contenaient des clauses relatives à la vente ou au transfert de tout ou partie de l'entreprise (aux termes de la loi, le pourcentage devrait être de 100 pour cent, mais aucune pénalité n'est prévue en cas de non-respect). Aux termes de la grande majorité de ces clauses, les travailleurs qui restent employés par le nouveau propriétaire aux mêmes conditions et modalités ne peuvent prétendre à une indemnité de licenciement.
97. L'Allemagne est le seul pays de l'OCDE où un travailleur qui démissionne volontairement dans ces conditions a droit à une indemnité de licenciement. Une directive de l'UE précise que le personnel continuera d'être employé aux mêmes conditions et modalités, mais laisse aux États membres le soin de décider la réponse à apporter lorsqu'un salarié décide volontairement de ne pas travailler pour le nouveau propriétaire. Au Danemark, une indemnité de licenciement peut être versée si un travailleur donne sa démission parce que le changement de propriété entraîne une grave dégradation de son statut. Voir Blanpain et Engels (1998), IPD (1995) et Watson Wyatt (1997) pour plus de détails sur la législation du travail au niveau de l'UE et dans les États membres. La directive de l'UE à laquelle il est fait référence est la directive 77/187 amendée par la directive 98/50. En Australie, la pratique varie selon les États, certains n'assurant ni la continuité de l'emploi, ni le transfert automatique des avantages accumulés.
98. Sauf indication contraire, le PIB se réfère à la mesure fondée sur la production qui est considérée comme plus fiable que la mesure fondée sur les dépenses.
99. En termes bruts, l'excédent n'était que de 2 milliards de dollars néo-zélandais (1.5 pour cent du PIB), ce qui est légèrement inférieur aux résultats de l'année précédente et aux prévisions budgétaires, en dépit d'une augmentation des recettes beaucoup plus importante que prévu : une réduction du taux d'actualisation présumé a conduit à une forte diminution du solde en raison de son effet sur la valorisation des engagements non financiers du gouvernement au titre des retraites des agents de l'État (10.7 milliards de dollars néo-zélandais) et au titre de l'encours des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance accidents (9.2 milliards de dollars néo-zélandais en termes bruts et 4.3 millions en termes nets). Des estimations plus élevées de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre à long terme ont également contribué à la hausse des demandes d'indemnisation estimées au titre de l'assurance accidents, tout comme les pertes d'investissement et les dévaluations d'actifs dans les secteurs de la défense et de l'électricité. Le financement total des engagements au titre de l'assurance accidents est prévu pour 2014.
100. Statistics New Zealand n'a pas publié de comptes pour les administrations publiques depuis 1997. Toutes les données figurant dans le texte sont des estimations de l'OCDE.
101. La contribution totale de l'État est de près de 1½ milliard de dollars néo-zélandais par an. Le fonds devrait commencer à investir au dernier trimestre de la présente

- année civile. Au milieu de l'année, ses actifs s'élevaient à 1.9 milliard de dollars néo-zélandais.
102. Ce chiffre diffère des estimations publiées par le gouvernement car il ne tient pas compte des actifs financiers du Fonds New Zealand Superannuation (NZS).
  103. De fait, si l'on prolongeait les projections au-delà de 2051, l'écart estimé serait beaucoup plus important dans la mesure où le solde de fonctionnement se détériorerait de plus en plus vite et où la dette nette augmenterait de façon explosive. Quelques autres pays comme le Danemark tentent d'assurer l'équilibre de leurs finances publiques sur une période supérieure à 50 ans.
  104. Il s'agirait d'intégrer les changements dus à l'évolution démographique, au règlement des différends juridiques et aux pertes estimées sur les prêts aux étudiants. Certains éléments instables précisés à l'avance seront exclus et ne seront pris en compte que dans le cadre des évaluations de fin d'année. Les dépenses de capital seront évidemment incluses, mais l'objectif recherché par cette nouvelle approche est de parvenir à un meilleur équilibre entre les dépenses courantes et les dépenses en capital.
  105. L'impact de ces changements devra être limité et lissé dans le temps pour conserver au projet sa crédibilité.
  106. Les changements prioritaires identifiés par cet examen visaient à i) améliorer la prestation de services mieux intégrés, axés sur les usagers ; ii) réduire la fragmentation et améliorer la cohérence ; et iii) relever le niveau des agents du secteur public et développer une culture du secteur public (rapport au Parlement, projet de loi sur les finances publiques – State Sector Management Bill, p. 4).
  107. Les entités de la Couronne sont au nombre de 2 780 dont 2 600 sont des School Boards of Trustees. (conseils d'administration d'établissements scolaires) Les autres revêtent différentes formes : quelques unes sont des organismes statutaires (l'ACC par exemple), d'autres sont des sociétés (comme les neuf instituts de recherche de la Couronne) et un petit nombre d'entre elles sont des entités comportant un membre unique, comme le Commissioner for Children.
  108. C'est aussi une proposition de la State Services Commission (2003).
  109. À prix courants, sans redevance d'émission, les centrales au charbon ont un léger avantage économique et représenteraient 31 pour cent de la capacité nouvelle de 2 200 MW à installer, contre 14 pour cent pour les turbines à gaz à cycle combiné (ministère du Commerce, 2000). Même fixée à un faible niveau, la redevance d'émission pourrait modifier sensiblement cet équilibre, puisqu'une redevance de 13 dollars néo-zélandais (environ 8 dollars des États-Unis) par tonne de CO<sub>2</sub> majorerait de 9 pour cent le prix du charbon par rapport au gaz. Cela encouragerait la poursuite des efforts de prospection, étant donné que les gisements de gaz sont en voie d'épuisement.
  110. L'exemption du secteur agricole implique des réductions d'émissions inférieures à celles qu'engendrerait une taxe optimale. La Nouvelle-Zélande aura donc moins de permis à vendre sur le marché international, d'où des effets négatifs sur les termes de l'échange et le revenu national. La perte économique estimée est toutefois très faible, de l'ordre de 0.1 pour cent de la consommation des ménages, car le prix prévu des permis (13 dollars néo-zélandais par tonne de CO<sub>2</sub>) est très bas, à en juger par l'ensemble des estimations actuelles (voir AIE, 2002 et NZIER, 2001a).
  111. Estimations de l'OCDE d'après des données présentées dans NZIER (2001b). Le chiffre de 40 dollars néo-zélandais est obtenu par péréquation des valeurs actuelles nettes avec un taux d'actualisation de 10 pour cent, comme indiqué dans NZIER (2001b).

Bien que l'étude NZIER (2001b) mentionne un taux d'actualisation de 10 pour cent, l'auteur obtient un chiffre différent pour la valeur de seuil car il égalise les taux de rendement internes respectifs, méthodologie qui n'est pas appropriée.

112. Les données nationales récentes ne sont pas comparables avec celles du rapport précédent sur ce sujet (ministère de l'Environnement, 1997). Une étude nationale à jour sur la qualité de l'eau, qui devrait dessiner les tendances au fil du temps, doit être publiée au début de 2004. Un si long intervalle depuis 1997 ne permet pas au public de suivre l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle nationale. Toutefois, les conseils régionaux publient plus régulièrement des rapports contenant des données comparables, qui permettent de détecter certaines tendances.
113. Entre 1990 et 2002, le troupeau laitier a augmenté de 51 pour cent pour atteindre 3,9 millions de têtes ; il génère un volume d'effluents équivalent à celui que produiraient 52 millions de personnes (Poore, 2003).
114. Une moyenne de 7 839 bactéries de ce type par litre a été relevée dans des échantillons d'eaux de surface pris sur 465 sites au cours de la période 1995-2001, soit un niveau approprié pour faire boire le bétail mais très supérieur au seuil de 2 000 bactéries par litre prévu pour les eaux de baignade.
115. Lors d'une étude réalisée pour le ministère de la Santé (2002), des campylobactéries ont été trouvées dans 60 pour cent des échantillons d'eau prélevés sur 25 sites.
116. Aux termes de la RMA de 1991, tous les rejets de contaminants doivent bénéficier d'un consentement de la part du Conseil régional intéressé ou être autorisés par une disposition d'un plan régional.
117. Cette remarque se fonde sur les conclusions tirées dans Statistics New Zealand (2002b), mais l'OCDE n'a pas reçu de données qui la confirment.
118. Cette estimation comprend les dépenses d'équipement pour la collecte et le traitement des eaux usées mais aussi pour la distribution d'eau potable et la collecte des eaux pluviales.
119. Au niveau à 6 chiffres du Système harmonisé.
120. Les pays de la Quadri-latérale sont les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada.
121. Les taux tarifaires aujourd'hui situés dans une fourchette de 17 à 19 pour cent, notamment pour le textile, la chaussure et les vêtements, seront ramenés à 10 pour cent d'ici à juillet 2009. Les autres taux passeront à 5 pour cent d'ici à juillet 2008.
122. La Nouvelle-Zélande n'importe pas d'oeufs frais ni de volailles et interdit tous les fromages non pasteurisés à l'exception d'une liste restreinte de fromages spécifiques fabriqués en Suisse. Quelques membres de l'OMC ont critiqué officiellement les restrictions que la Nouvelle-Zélande impose à l'importation de produits laitiers (OMC, 2003).

## Bibliographie

- Access Economics (2002), « The Impact of Permanent Migrants on the Commonwealth Budget », Report for the Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Canberra, mai.
- Ades, A.F. et E.L. Glaeser (1999), « Evidence on Growth, Increasing Returns, and the Extent of the Market », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, n° 3.
- Antweiler, Werner et Daniel Treffler (2002), « Increasing Returns and All That: A View from Trade », *American Economic Review*, vol. 92, n° 1, mars.
- Arjona, Roman, Maxime Ladaique et Mark Pearson (2001), Growth, Inequality and Social Protection, OCDE, Politique du marché du travail et politique sociale. Documents hors série, n° 51.
- Barrett, A. et P.J. O'Connell (2001), « Is There a Wage Premium for Returning Irish Migrants? », *The Economic and Social Review*, vol. 32, n° 1, janvier.
- Bedford, R., E. Ho et J. Lidgard (2001), « International Migration in New Zealand: Context, Components and Policy Issues », *Journal of Population Research and New Zealand Population Review* (joint issue), septembre.
- Bedford R., C. Bedford, E. Ho et J. Lidgard (2002), « The Globalisation of International Migration in New Zealand: Contribution to a Debate », *New Zealand Population Review*, vol. 28, n° 1.
- BERL, Business et Economic Research Ltd (2003), *The Fiscal Impact of Migrants to New Zealand 2003*, Report to New Zealand Immigration Service, Wellington, avril.
- Berry, Mark et Michael Pickford (2002), « The Efficiencies Defence in Merger Analysis: A New Zealand Perspective », New Zealand Institute for the Study of Competition and Regulation.
- Biotechnology Taskforce (2003), *Growing the Biotechnology Sector in New Zealand: A Framework for Action*, mai.
- Black, Melleny, Melody Guy et Nathan McLellan (2003a), « Productivity in New Zealand 1988 to 2002 », Treasury Working Paper 03/06, Wellington.
- Black, Melleny, Mark Vink et Bruce White (2003b), « Aspects of the New Zealand Export Performance: An Evaluation of the Contribution of Exports to Economic Growth », Paper presented to the New Zealand Association of Economists' Conference, Auckland, juin.
- Blanpain, Roger et Chris Engels (1998), *European Labour Law*, Fifth and Revised Edition, Kluwer Law International, The Hague.
- Blomström, Magnus (2002), « L'économie des incitations à l'investissement international » dans OCDE, *Perspectives de l'investissement international* n° 1.

- Briggs, Phil et John Ballingall (2001), « A comparison of Australia's and New Zealand's export performance using shift share analysis », NZ Institute of Economic Research paper; Wellington.
- Blundell, Richard (2002), « Welfare-to-Work: Which Policies Work and Why? », *Keynes Lectures in Economics* 2001, [www.ifs.org.uk/conferences/keynes2001.pdf](http://www.ifs.org.uk/conferences/keynes2001.pdf).
- Boyd, C. (2003), « Migrants in New Zealand: An Analysis of Labour Market Outcomes for Working Aged Migrants Using 1996 and 2001 Census Data », Department of Labour, Wellington.
- Buckle, Robert A., David Haugh et Peter Thomson (2002), « Growth and Volatility Regime Switching Models for New Zealand GDP data », Treasury Working Paper 02/08, Wellington.
- Bushnell, P. et Wai Kin Choy (2001), « Go West, Young Man, Go West! », Treasury Working Paper 01/7, Wellington.
- Chiswick, Barry R., Lew Liang Lee et Paul W. Miller (2002), « Immigrants' Language Skills and Visa Category », IZA Discussion Paper n° 471, Bonn.
- Crown Company Monitoring Advisory Unit (CCMAU) (2002), *Briefing to the Incoming Minister for Crown Research Institutes*, Wellington.
- Department of Labour (2003), *ERA Info*, vol. 11, Wellington.
- Design Industry Task Force (2003), « A Report and Strategic Plan », Wellington.
- Downing, Richard, Nathan McLellan, Kam Szeto et John Jansen (2002), « Trend Growth in NZ: An Exploration of Recent Developments and Prospects », note non publiée du ministère des Finances, Wellington.
- Eaton, J. et Z. Eckstein (1997), « Cities and Growth: Theory and Evidence from France and Japan », *Regional Science and Urban Economics*, n° 27.
- Energy Link (2002), *NZ Electricity Outlook – Dry Year Risk 2003/04-2006/07*, Rapport préparé pour le ministère du Développement économique, décembre.
- Equal Employment Opportunities Trust (2000), « Recruiting Talent: A Research Report », Auckland.
- Commission européenne (2001), « Campylobacter », *Report on Trends and Sources of Zoonotic Agents in the European Union and Norway*, Bruxelles.
- Fabling, Richard et Arthur Grimes (2003), « Practice Makes Profit: Business Practices for Firm Success », Communication à la New Zealand Association of Economists' Conference, Auckland.
- Fredriksson, Peter et Bertil Holmlund (2003), « Improving Incentives in Unemployment Insurance: A Review of Recent Research », document non publié de l'OCDE, Paris.
- Gal, Michal S. (2003), *Competition Policy for Small Market Economies*, Harvard University Press.
- Gobbi, Maria et David Rea (2002), « The Unemployment Spells of Registered Jobseekers », *Labour Market Bulletin 2000-02 Special Issue*, Department of Labour, Wellington.
- Goh, K. et R. Downing (2002), « The Impact of Net Migration on the Macroeconomy », New Zealand Treasury.
- Golub, Stephen (2003), « Measures of Restrictions in Inward Foreign Direct Investment for OECD Countries », OCDE, Documents de travail du Département des affaires économiques n° 357.
- Glass, H. et Wai Kin Choy (2001), « Brain Drain or Brain Exchange? », Treasury Working Paper 01/22, Wellington.

- Grimes, Arthur, Frank Holmes et Roger Bowden (2002), « An ANZAC Dollar? Currency Union and Business Development », Institute of Policy Studies, Wellington.
- Hamill, K.D. et B. McBride (2003), « River Water Quality Trends and Increased Dairying in Southland, New Zealand », *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research*, vol. 37, The Royal Society of New Zealand.
- Head, K. et J. Ries (1998), « Immigration and Trade Creation: Econometric Evidence from Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 1.
- ICT Task Force (2002), *Breaking Through the Barriers*. Draft Report, novembre.
- Infometrics (2000), « New Zealand's Venture Capital Market ». NZ Treasury Working Paper n° 00/19.
- Infometrics (2002a), « Firm Level Manufacturing Export Study », Wellington.
- Infometrics (2002b), *Review of Import Tariffs beyond 2005*. Report commissioned by the Ministry of Economic Development, Wellington.
- Infometrics (2002c), *Firm-Level Manufacturing Export Study*. A report prepared for the Ministry of Economic Development, The Treasury and Trade New Zealand. Wellington.
- Infometrics (2003), *Generating Growth: Infrastructure*. Report prepared for the Growth and Innovation Advisory Board, Wellington.
- Ingram, Gregory K. et Zhi Liu (1997), « Motorization and the Provision of Roads in Countries and Cities », World Bank Policy Research Working Paper n° 1842, Washington.
- International Energy Agency (Agence internationale de l'énergie) (2002), *Beyond Kyoto: Energy Dynamics and Climate Change Stabilisation*.
- Larsen, K. et S. Vincent-Lancrin (2002), « Le commerce international de services d'éducation: est-il bon ? Est-il méchant ? » Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, vol. 14, n° 3, OCDE, Paris.
- L.E.K. Consulting (2001), *New Zealand Talent Initiative, Strategies for Building a Talented Nation*, Auckland, novembre.
- McCallum, John (1995), « National Borders Matter: Canada-US Regional Trade Patterns », *American Economic Review*, vol. 85, n° 3.
- McCann, Philip (2003), « Geography, Trade and Growth: Problems and Possibilities for the New Zealand Economy », Treasury Working Paper 03/03, Wellington.
- McLeod, Rory (2003), « Competition Policy in Small Economies. New Zealand ». Communication au Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, février 2003.
- Ministry of Commerce (2000), *Energy Outlook to 2020*, Wellington.
- Ministry of Economic Development (2003a), *Growth and Innovation Framework. Benchmark Indicators Report 2003*, Wellington.
- Ministry of Economic Development (2003b), *New Zealand Energy Outlook to 2025*, Wellington.
- Ministry of Education (1999), « Briefing to the Incoming Minister of Education », Wellington.
- Ministry of the Environment (1997), *The State of New Zealand's Environment*, Wellington.
- Ministry of Health (2002), *Potential Transmission Routes of Campylobacter from the Environment to Humans*, Wellington.
- Ministry of Research, Science and Technology (2003), *New Zealand Biotechnology Strategy*, Wellington, mai.
- Ministry of Social Policy (2001), *The Social Report 2001*, Wellington.

- NBNZ (2003), « One for the Road », *National Bank of New Zealand Comment*, 3 July, Wellington.
- NZCCP, New Zealand Climate Change Programme (2002), *The Government's Preferred Policy Package: a Discussion Document*, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (1998), *Economic Impacts of Migration*, Report for Department of Labour, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2000), *The Net Fiscal Cost of Sub-Groups of the Australian Population*, Report to the Ministry of Social Policy, Wellington, juillet.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2001a), *The Economic Effects of Greenhouse Gas Emission Policies: a Quantitative Evaluation*, Wellington.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2001b), *Effects of New Zealand's Climate Change Policies on the Forestry Sector: Stage I Preliminary Assessment*, Wellington, septembre.
- NZIER, New Zealand Institute of Economic Research (2002), *A US-Australia Free-Trade Agreement. A qualitative assessment of the qualitative impacts on New Zealand*. Report to the Ministry of Foreign Affairs and Trade and Treasury
- NZIS, New Zealand Immigration Service (2001), « The Immigration Consulting Industry in New Zealand », Wellington, juillet.
- New Zealand Treasury (2002), « Taxation of inbound investment », mai. Wellington.
- New Zealand Treasury (2003), « The New Zealand Fiscal Management Approach – An Explanation of Recent Changes », Wellington, janvier.
- Nolan, Patrick (2002), « New Zealand's Family Assistance Tax Credits: Evolution and Operation », Treasury Working Paper 02/16, Wellington.
- Nolan, Patrick (2003), « New Zealand's Social Assistance System: Financial Incentives to Work », Treasury Working Paper 3/18, Wellington.
- Nicoletti, Giuseppe, Stefano Scarpetta et Olivier Boylaud (1999), « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », OCDE, Documents de travail du Département des affaires économiques n° 226.
- OCDE (1997), *PME et mondialisation*, Paris.
- OCDE (1999), « Protection de l'emploi et performance du marché du travail », *Perspectives de l'emploi 1999*, Paris.
- OCDE (2000a), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes*, OCDE et Statistiques Canada, Paris.
- OCDE (2000b), « Conditions d'attribution des indemnités de chômage », chapitre 4 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, juin, Paris.
- OCDE (2000c), *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, Volume 3 : Méthodes et résultats*, Paris.
- OCDE (2000d), « Nouvelle-Zélande », *Dossiers du CAD*, vol. 1, n° 3, Paris.
- OCDE (2001a), *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2001b), *Impôt sur les sociétés et investissement direct étranger : L'utilisation d'incitations fiscales*, Paris.
- OCDE (2001c), *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2001d), *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2001e), *Implications budgétaires du vieillissement : prévisions des dépenses liées à l'âge*, chapitre IV des *Perspectives économiques de l'OCDE n° 69*, juin.



- OCDE (2002a), « Échanges intra-branche et intra-groupe et internationalisation de la production », chapitre 6 des *Perspectives économiques de l'OCDE n°71*, juin, Paris.
- OCDE (2002b), *Benchmarking Industry-Science Relationships*, Paris.
- OCDE (2002c), *L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts*, Paris.
- OCDE (2002d), *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2002e), *Perspectives de l'OCDE sur les PME 2002*, Paris.
- OCDE (2002f), *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2003) *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2003*, Paris.
- OCDE (2003a), *Quelle politique pour la croissance*, Paris.
- OCDE (2003b), *Des débouchés commerciaux pour la science*, Paris.
- OCDE (2003c), *Checklist for Foreign Direct Investment Incentive Policies*, Paris.
- OCDE (2003d), *Regards sur l'éducation*, Paris.
- OCDE (2003e), *Études économiques de l'OCDE : Canada*, Paris.
- OCDE (2003f), « Rendre le travail rémunérateur et accessible à tous », chapitre 3 des *Perspectives de l'emploi 2003*, Paris.
- OCDE (2003g), « Prestations et emploi : amis ou ennemis? Interactions entre mesures sociales actives et passives », chapitre 4 des *Perspectives de l'emploi 2003*, Paris.
- OCDE (2003h), *Transformer le handicap en capacité*, Paris.
- OCDE (2003i), *Flexibilité structurelle et résilience des économies en cas de choc*, ECO/CPE/WP1 (2003)7.
- OCDE (2003j), *Agriculture, échanges et environnement : le secteur porcin*, Paris.
- Oliver, P. (2000), *Employment of Professional Migrants to New Zealand – Barriers and Opportunities*, Report prepared for Work and Income New Zealand.
- Parliamentary Commissioner for the Environment (2000), *Ageing Pipes and Murky Waters: Urban Water Systems Issues for the 21st Century*, Wellington.
- Perkins, J., P. Brain, I. Manning et T. Klingender (1990), *Immigration and Scale Economies*, Australian Government Publishing Services, Canberra.
- PIRLS (2001), *IEA's Study of Reading Literacy Achievement in Primary Schools in 35 Countries*, International Association for the Evaluation of Educational Achievement, Boston.
- Poore, M. (2003), *Intensive Dairying: Implications for Public Health*, communication à la New Zealand Geographical Society's 22nd Conference, Auckland, 6-11 juillet, cité dans le *New Zealand Herald* du 25 juillet 2003.
- PriceWaterhouse Coopers (2003), *Bank Lending Practices to Small and Medium Enterprises*. Rapport préparé pour le ministère du Développement économique.
- Private Sector Liaison Group on Research and Development (2003), *Private Sector Views on current Tax Treatment of Research and Development*.
- Razzak, Weshah A. (2002), « Towards Building a New Consensus About New Zealand's Productivity », Paper presented to the Workshop on Technical Change, Productivity and Economic Growth, Wellington.
- RBNZ (2003), *Monetary Policy Statement September 2003*, Reserve Bank of New Zealand, Wellington.



- Rhodes, D. et J. Novis (2002), « The Impact of Incentives on the Development of Plantation Forest Resources in New Zealand », Ministry of Agriculture and Forestry Information Paper n° 45, Wellington.
- Scollay, Robert (2002), « The impact on New Zealand of a FTA between Australia and the United States », mimeo, APEC Study Centre, University of Auckland.
- Scott, Graham (1996), « NZ's Fiscal Responsibility Act », *Agenda*, vol. 2, n° 1, Canberra.
- Sharp, B.M. (2001), « Sustainable Development: Environment and Economic Framework Integration », Treasury Working Paper 01/27, Wellington.
- Shields, M.A. et S. Wheatley Price (2001), « Language Fluency and Immigrant Employment Prospects: Evidence from Britain's Ethnic Minorities », *Applied Economics Letters*, vol. 8.
- Simmons, Geoff (2002), « Growing Pains: New Zealand Qualitative Evidence on Hurdles to Exporting Growth », New Zealand Treasury Working Paper 02/10, Wellington.
- State Services Commission (2003), « Doing the Right Things and Doing Them Right – Improving Evaluative Activity in New Zealand », Wellington, septembre.
- Statistics New Zealand (2000), « New Zealand's International Trade in Services », *Key Statistics*, Wellington, mars.
- Statistics New Zealand (2001), *Modern Biotechnology Activity in New Zealand*, Wellington.
- Statistics New Zealand (2002a), *Statistics on Information Technology in New Zealand Updated to 2002*, Wellington.
- Statistics New Zealand (2002b), *Monitoring Progress towards a Sustainable New Zealand*, Wellington.
- Stuart, D. (2000), *Asian Community Needs, Lifestyle and Interaction with Auckland City Council*, Kudos Organisational Dynamics Ltd.
- Sturrock, Fiona et Steven May (2002), *PISA 2000: The New Zealand Context*, Ministry of Education, Wellington.
- Tertiary Education Advisory Commission (TEAC) (2001), *Shaping the Funding Framework*, Wellington.
- Vernez, G. et K.F. McCarthy (1996), « The Costs of Immigrants to Taxpayers », RAND.
- Watson, Wyatt (1997), *Employment Terms and Conditions: Europe*, Watson Wyatt Worldwide, Bruxelles.
- Wheeler, C. (2003), « Evidence on Agglomeration Economies, Diseconomies, and Growth », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 18, n° 1.
- Winkelmann, L. et R. Winkelmann (1998), « Immigrants in New Zealand: A Study of Their Labour Market Outcomes », Report for the Department of Labour, Wellington.
- WTO (OMC), World Trade Organisation (Organisation mondiale du commerce) (2003), *Examen des politiques commerciales – Nouvelle-Zélande – Rapport du Secrétariat*.
- Yoo, Kwang-Yeol (2003), « Corporate Taxation of Foreign Direct Investment Income, 1991-2001 », OCDE Documents de travail du Département des affaires économiques n° 365.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Principaux enjeux</b>	25
Comprendre l'évolution de la productivité	27
Renforcer la croissance de la productivité	31
Accroître les taux d'emploi des groupes marginaux	44
Continuer de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire	46
Résumé	48
<b>II. Bâtir une économie innovante et en prise avec le monde</b>	51
Cadre gouvernemental pour la croissance et l'innovation	52
Renforcer les connexions mondiales	57
Créer un environnement plus propice à la petite entreprise	68
Soutenir l'innovation	76
Comblers les déficits d'infrastructure	86
Conclusions	91
<b>III. L'impact économique des migrations</b>	93
Introduction	93
Évolution passée et faits nouveaux concernant les flux migratoires	94
Action des pouvoirs publics	101
L'impact économique des migrations	115
Politique d'intégration (« installation »)	127
Conclusions	129
<b>IV. Améliorer le fonctionnement du marché du travail pour les groupes marginaux</b>	133
Qui sont les chômeurs de longue durée ?	133
Caractéristiques du système de garantie de ressources	138
Vers l'adoption d'un système de prestations liées à l'exercice d'un emploi	142
Il faut simultanément renforcer les mesures d'activation et les appliquer de manière plus rigoureuse	147
Préserver la flexibilité du marché du travail et ses effets bénéfiques	153
<b>V. Évolution et politique macroéconomiques</b>	159
Évolution macroéconomique	159
Résultats budgétaires récents et sujets de préoccupation pour l'avenir	166

<b>VI. Quelques aspects du développement durable</b>	177
Changement climatique	177
Réduire la pollution de l'eau	186
Améliorer les conditions de vie dans les pays en développement	190
Notes	196
Bibliographie	210
Annexes	233



### Encadrés

1. Admission temporaire	110
2. La flexibilité des marchés du travail est favorable à la croissance et à la capacité d'adaptation de l'économie	154
3. Le nouvel objectif d'inflation de la Banque de réserve	166
4. Intégration des différents éléments du développement durable dans l'action des pouvoirs publics	178

### Tableaux

1. Croissance de la production potentielle à moyen terme	28
2. Croissance de la productivité par secteur en Nouvelle-Zélande et en Australie	30
3. Autres scénarios budgétaires	47
4. Dépôts de brevets à l'OEB : total et part des TIC et de la biotechnologie	55
5. Exportations manufacturières : parts sectorielles et taux de croissance, par niveau de technologie	60
6. Dépenses de R-D, par type de financement et par secteur exécutant	81
7. Corrélation entre les écarts de production et les flux migratoires de Nouvelle-Zélande	99
8. Arrivées et départs à titre permanent et de longue durée	100
9. Lieu de naissance des résidents nés à l'étranger, 1996 et 2001	102
10. Évolution du test à points pour l'admission en Nouvelle-Zélande dans la catégorie « compétences générales	103
11. Programme en matière d'immigration, 2003-04	104
12. La nouvelle catégorie « compétences générales » tableau d'attribution des points	106
13. Taux d'emploi de certaines catégories d'immigrants : données de l'étude pilote LisNZ	120
14. La contribution budgétaire des immigrants	122
15. Les chômeurs et les méthodes de recherche d'emploi	134
16. Taux d'emploi	135
17. Prestations en fonction de leur durée	137
18. Taux de compensation de la perte de revenu assuré par les prestations pour les parents isolés	140
19. Éléments des stratégies d'activation au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni	149

20.	Période d'essai avant de pouvoir bénéficier d'une indemnité pour licenciement injustifié	157
21.	Prévisions économiques à moyen terme	165
22.	Résultats budgétaires récents	167
23.	Le bilan de l'État	170
24.	Estimations de l'écart budgétaire	173
25.	Principaux indicateurs : changement climatique	180
26.	Émissions de GES et indicateurs sectoriels	181
27.	Indicateurs de performance : pollution de l'eau	187
28.	Importations non énergétiques des pays de l'OCDE en provenance des pays en développement	191
29.	Droits consolidés applicables aux produits industriels	193
A1.	Évaluation de la surveillance structurelle et recommandations	216
A2.	Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail	228
A3.	Exemples de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi	230

### Graphiques

1.	PIB réel par habitant par rapport à la moyenne de la zone OCDE	25
2.	Composantes de l'écart de revenu	26
3.	Croissance tendancielle de la productivité	29
4.	Taille moyenne des entreprises	33
5.	Personnes ayant au moins un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire	35
6.	Taux d'investissement des entreprises	38
7.	Taux d'investissement dans les TIC	39
8.	Parts de marché à l'exportation	40
9.	Taux d'emploi	44
10.	Intensité des échanges	58
11.	Investissement direct à l'étranger	59
12.	Taux d'imposition effectifs moyens sur les investissements transfrontaliers, 2001	65
13.	Taux de survie des entreprises par taille	69
14.	Capital-risque	73
15.	Coûts de conformité des petites entreprises	75
16.	Ressources affectées à la R-D	77
17.	Coopération internationale pour la science et la technologie	78
18.	Propriété transfrontalière des inventions, 1997-99	79
19.	Subventions fiscales à la R-D	83
20.	Part des différents pays dans les flux migratoires	95
21.	Taux de migration nets en Nouvelle-Zélande et dans certains autres pays de l'OCDE	96
22.	Variabilité des migrations depuis 1960 par rapport à la taille de la population	97
23.	Contributions du solde migratoire et de l'accroissement naturel de la population à la croissance démographique	97
24.	Pyramide des âges de la population : personnes nées en Nouvelle-Zélande et personnes nées à l'étranger	98

---

25.	Flux migratoires et demande de main-d'œuvre qualifiée	99
26.	Niveau d'études atteint par les immigrants de fraîche date et par les Néo-Zélandais	113
27.	Écarts de revenu entre les immigrants et les personnes nées en Nouvelle-Zélande, 1986 et 1996	117
28.	Écarts de revenus entre les immigrés et les personnes nées en Nouvelle-Zélande par région d'origine, 1996	117
29.	Revenus relatifs des immigrants en 2001, par tranche d'âge et date d'arrivée	119
30.	Situation au regard du marché du travail des personnes nées en Nouvelle-Zélande et des immigrants	121
31.	Les transferts de capitaux opérés par les immigrés dans la balance des paiements	125
32.	Bénéficiaires de prestations	135
33.	Indicateurs des taux d'emploi	136
34.	Le salaire minimum des adultes	141
35.	Prestations liées à l'exercice d'un emploi	144
36.	Les dépenses publiques au titre des crèches et de l'enseignement préprimaire	146
37.	Prix des produits de base et résultats à l'exportation	160
38.	Indicateurs de l'inflation	162
39.	Contributions à la croissance du PIB	163
40.	Nouvelles plantations forestières	184
41.	Prévalence de l'infection par campylobactérie	188
42.	APD nette des membres du CAD en 2001	192
43.	Revenu moyen et gouvernance dans les pays bénéficiaires	195

## STATISTIQUES DE BASE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

### LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km <sup>2</sup> )	268.0	Population urbaine <sup>1</sup> , pourcentage du total (juin 2003)	78.6
Ensemble des terres occupées par des exploitations agricoles, en pourcentage du total, 1996	49.5	Population des principales agglomérations (juin 2003, 1 000 personnes) :	
		Auckland	1 199.3
		Wellington	363.4
		Christchurch	358.0

### LA POPULATION

Population, juin 2003 (en milliers)	4 009.5	Population civile occupée, 2002 (en milliers)	1 876.8
Densité au km <sup>2</sup>	15.0	<i>dont</i> :	
		Agriculture, sylviculture et pêche	159.8
		Industries manufacturières	289.9
		Commerce (gros et détail)	420.5
		Éducation, santé et services fournis à la collectivité	310.5

### LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Composition de l'actuel Parlement :

Parti travailliste	52	Gouvernement actuel :
Parti national	27	Parti travailliste
New Zealand First	13	Prochaine élection générale : juillet 2005
ACT New Zealand	9	
Parti des Verts	9	
United Future	8	
Progressive Coalition	2	

### LA PRODUCTION (2002)

Produit intérieur brut (millions de dollars néo-zélandais)	125 428	PIB par habitant (dollars néo-zélandais)	31 842
---	---------	--	--------

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR (2002)

Principales exportations (pourcentage du total) :		Principales importations (pourcentage du total) :	
Poissons et produits de la mer	22.1	Machines et matériel de transport	40.6
Biens manufacturés	20.0	Biens manufacturés	18.7
Produits laitiers	16.7	Minéraux, produits chimiques, matières plastiques	25.6
Viandes	13.8	<i>dont</i> :	
Bois et articles en bois	11.5	Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	9.3

### LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar néo-zélandais	Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière	
	Année 2002	2.1633
	Novembre 2003	1.5915

1. Population des 30 agglomérations principales et secondaires.

*Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

•

*La situation économique et les politiques de la Nouvelle-Zélande ont été évaluées par le Comité le 17 novembre 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 26 novembre 2003.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Pietro Catte et Dave Rae sous la direction de Peter Jarrett.*

•

*L'Étude précédente de la Nouvelle-Zélande a été publiée en juin 2002.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: New Zealand 2003**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-nzl-2003-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2003-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2005), « Annexes », dans *OECD Economic Surveys: New Zealand 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-nzl-2003-9-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2003-9-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).